PROJET DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

Programme des Nations Unies pour le Développement Mondial

(PNUD)

GEF

Fonds pour l'Environnement

(FEM)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

(UNESCO)

Adaptation au Changement de climat – Réponse au Changement Du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le Cadre de la gestion intégrée du littoral - (ACCC)

Financé par l'Adaptation prioritaire stratégique, ce projet pilote porte sur la mise en oeuvre de mesures de renforcement de la résistance des communautés vulnérables aux effets des changements climatiques sur les ressources côtières. Il sera mis en oeuvre en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et au Cap Vert sur une durée de 4 ans par une équipe de projet interinstitutions. L'expérience du PNUD servira à orienter la mise en oeuvre du projet par le biais d'un ensemble d'activités exécutées en collaboration étroite avec l'UNESCO/COI à l'échelle nationale et régionale.

PAGE DE SIGNATURE

Tête de file : SENEGAL
Autres pays participants : GAMBIE, GUINEE BISSAU, MAURITANIE, CAP VERT

Résultat(s)/Indicateur(s) de l'UNDAF :
UNDAF en cours de révision *(Lien vers le résultat de l'UNDAF. Autrement, laisser vide)*
(Résultats CP liés à l'objectif et à la ligne de service du SRF/MYFF)
MDG : Assurer le développement durable
Objectif : Promouvoir les services énergétiques et la protection de l'environnement pour le développement durable
Ligne de service : Cadres et stratégies pour le développement durable
Résultats : Création de capacités pour le développement durable au niveau sous régional/national/local
Résultat principal : Adoption et mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable qui intègrent les problèmes économiques, sociaux, et environnementaux

Réalisations attendues/ indicateurs

Réalisations	Indicateurs
I.I *Mise en œuvre des projets pilotes témoins visant à réduire l'érosion côtière due aux conditions climatiques*	- taux d'érosion côtière dans les sites pilotes - taux d'érosion des sols - surface (ha) des dunes couvertes par la végétation - nombre de projets pour la promotion des approches alternatives - surface (ha) de couverture de la mangrove dans les sites pilotes
2.I *Intégration des questions relatives aux changements climatiques et des activités et programmes de gestion côtière à travers les différents secteurs.*	- formulation de plan de gestion intégrée des zones côtières qui comprennent la problématique changement climatique - nombre de nouveaux et anciens aménagements qui respectent les règles de zonation
2.2 Conception de politiques et programmes nationaux pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.	- ateliers et rapports sur les plans et politiques nationales qui intègrent l'adaptation aux changements climatiques - ébauche de Plan d'action pour combattre l'érosion côtière - nombre de groupe de travail dans les agences gouvernementales au niveau sous-national et participation des chefs de communautés dans discussions sur la mise en place de lois et régulations - cartes d'indicateurs
2.3 Reproduction des approches communautaires réussies pour atténuer et s'adapter à l'érosion côtière.	- nombre de communautés qui adoptent les approches pilotes, nombre d'échange entre les parties prenantes - information diffuse électroniquement et de façon imprimé - nombre d'articles des medias sur les sites pilotes - nombre de points de contact qui ont une stratégie d'adaptation qui doit être mise en place.

PAGE DE SIGNATURE

- Résultat(s)/Indicateur(s) prévu(s) :
- *(Résultats CP liés à l'objectif et à la ligne de service du SRF/MYFF)*
- Partenaire à la mise en œuvre : Commission Océanique Intergouvernementale de l'UNESCO (UNESCO/COI)
- *(Institution/agence d'exécution désignée)*
- Autres partenaires :

Calendrier du programme : 2008-2011 Composante du programme : Environnement Nom du projet : **Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)** ID du projet : 53951 [SEN10 – (Composantes régionales)] Durée du projet : 4 ans Dispositif de gestion : Agence - UNESCO	Total budget: **1.344.000 $US** **Ressources allouées** FSP • FEM (Composantes régionales) 934.000 $US • UNESCO en espèces 60.000 $US • UNDP en espèces 100.000 $US • UNESCO en nature 250.000 $US

Approuvé au nom :

Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Economie
et des Finances
Abdoulaye DIOP

Du Gouvernement du Sénégal

Du PNUD Rouri Sanhouidi
Représentant Résident

Programme des Nations-Unies pour le développement
PNUD SENEGAL

De l'UNESCO

PAGE DE SIGNATURE

- Partenaire à la mise en œuvre : MEPN (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Sénégal)
- Institution/agence d'exécution désignée : Direction de l'Environnement
- Autres Partenaires :

Calendrier du programme : 2008-2011

Composante du programme : Environnement

Nom du projet : **Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC)**

ID du projet : 58254 [SEN10 – (Composantes nationales)]

Durée du projet : 4 ans

Dispositif de gestion : NEX - Sénégal

Budget total: **5.809.131 $US**

Ressources allouées:

FSP
- GEF (Sénégal - Composantes nationales) 473.200 $US
- Gouvernement (parallèle/en nature) 3.018.181 $US
- ONG/UICN (parallèle/en nature) 817.750 $US
- Bilatérale/JICA (parallèle/en nature) 1.500.000 $US

Approuvé au nom du :

Gouvernement du Sénégal

Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Economie
et des Finances
Abdoulaye DIOP

PNUD Sénégal

SOMMAIRE

PAGE DE SIGNATURE 2
PAGE DE SIGNATURE 3
PAGE DE SIGNATURE 4
ACRONYMES 6
SECTION I : ELABORATION DE LA DESCRIPTION NARRATIVE 8
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION 8
PARTIE II : STRATEGIE 23
PARTIE III : ARRANGEMENTS DE GESTION 43
PARTIE IV: SUIVI ET EVALUATION 51
PARTIE V : CADRE JURIDIQUE 58
SECTION II : CADRE DES RESULTATS STRATEGIQUES ET PROGRESSIVITE DU FEM 59
SECTION III : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL 66
SECTION IV : AUTRES ACCORDS 75
PARTIE I : LETTRES D'ENGAGEMENT 75
PARTIE II : PLAN DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES 75
ANNEXE : TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL ESSENTIEL DU PROJET ET DES SOUS-TRAITANTS 78

ACRONYMES

ACCC	Adaptation aux changements climatiques et côtiers en Afrique de l'Ouest : répondre par une gestion intégrée de la zone côtière à la transformation du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest
ASS	Afrique sub-saharienne
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CC	Changement climatique
CCLME	Projet Ecosystème Marin du Courant du Canari
CCN	Comité consultatif national
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPAC	Projet Planification de l'adaptation au changement climatique aux Caraïbes
CdP	Conférence des Parties
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNP	Coordinateur national du projet
COI	Commission océanographique intergouvernementale (de l'UNESCO)
CPA	Cadres des Politiques d'Adaptation
CRPP	Comité régional de pilotage du projet
CSRP	Commission Sous-régionale des Pêches
DEX	Mécanisme/Organisation d'exécution directe
DNP	Directeur National du Projet
EI	Eaux internationales
EMEP	Examens de la mise en oeuvre du projet
ENGP	Equipe nationale de gestion du projet
ENM	Elévation du niveau de la mer
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAT	Groupe d'Appui Technique
GCE	Groupe Consultatif d'Experts
GEM	Grand Ecosystème Marin
GEMGG	Grand Ecosystème Marin du Golf de Guinée
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
MAA	Mécanisme d'Apprentissage en matière d'Adaptation
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NEX	Mécanisme/Organisation nationale d'exécution directe
ODINAFRICA	Réseau d'échange de données et d'information océanographiques pour l'Afrique
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement

PAP	Programmes d'action prioritaires
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PFN	Point focal national
PMA	Pays moins avancés
PMD	Programme sur les zones en marges du désert
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD-BP	Bureau Pays du PNUD
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRE-COI	Programme Régional Environnemental de la Commission de l'Océan Indien
ROOFS - Africa	Système de prévision et d'observation des océans au niveau régional-Afrique
SCN	Seconde Communication Nationale
SEACAM	Secrétariat pour la Gestion des Zones Côtières en Afrique de l'Est
SINEPAD	Secrétariat Intérimaire du volet Environnement du NEPAD
SMOO	Système de prévision et d'observation des océans au niveau régional – Afrique
TRA	Evaluation de la réduction de la menace
UCR	Unité de Coordination Régionale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCED	Conférence de Nations Unies sur l'environnement et le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
URGP	Unité Régionale de Gestion de Projet
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

SECTION I : ELABORATION DE LA DESCRIPTION NARRATIVE

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

Introduction

1. L'environnement marin et côtier interdépendant de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau et du Cap-Vert constitue un écosystème très riche, générateur d'une importante biodiversité marine. Il offre également d'importantes opportunités aux populations côtières en termes de moyens de subsistance. Toutefois, de nombreuses évaluations basées sur des communications nationales par pays soumises au CCNUCC, la deuxième évaluation du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques, ainsi que les projets FEM tels que l'*African Process*[1], sont arrivées à la conclusion que l'érosion côtière généralisée en raison des changements climatiques constitue l'un des problèmes environnementaux les plus graves qui attend la région[2]. Même si l'érosion côtière et la sédimentation se sont manifestées depuis des siècles dans ces pays, et qu'elles ne sont pas seulement une conséquence des changements climatiques dus à l'émission du carbone anthropique, les deux processus sont fortement tributaires des changements des conditions climatiques[3]. Les scénarios de changements climatiques dans la région ouest africaine comprennent entre autres l'augmentation projetée de la température de surface moyenne pouvant aller jusqu'à 0,5° C par décennie, l'évapotranspiration accélérée, la variabilité et l'intensité accrues des précipitations, l'élévation accélérée du niveau de la mer d'environ I m par siècle, le ralentissement des remontées d'eau dans les côtes, conséquence de l'affaiblissement de la zone de haute pression des Açores et de l'alizé, exacerbée par la perturbation des panaches d'eau douce d'origine continentale. Les changements qui en découlent dans les conditions hydrographiques et océaniques du fait des changements climatiques risquent d'exacerber l'érosion côtière et les problèmes de sédimentation dans la région ouest africaine[4]. Etant donné qu'ils sont tous situés dans l'Ecosystème Marin du Courant du Canari (et par conséquent alignés sur une importante transition environnementale qui risque d'être modifiée par l'élévation du niveau de la mer et les changements climatiques), les cinq pays pourront mieux identifier et faire face aux changements des conditions climatiques, hydrographiques et océaniques vers le nord le long de la côte, accompagnés d'un réchauffement planétaire, s'ils comprennent les caractéristiques et les processus des Etats voisins[5]. Ce projet vise à promouvoir cet effort collectif par la réalisation d'une série d'activités conduisant au renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques des écosystèmes côtiers vulnérables dans les cinq pays. Au cœur du projet figure une association de projets pilotes communautaires ; le PNUD et l'UNESCO ont apporté leur appui pour faciliter et renforcer les capacités à favoriser une intégration, au niveau national, de politiques encourageant la capacité d'adaptation aux changements climatiques des écosystèmes côtiers.

---

[1] Projet FEM de taille moyenne (MSP) - Projet Afrique Sub-saharienne « Développement et protection de l'environnement marin et côtier de l'Afrique subsaharienne », également connu sous le nom de *« African Process »*

[2] Ces cinq pays particuliers, de par leur processus de communications nationales respectif et la formulation de leurs Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA), ont souligné que l'impact des changements climatiques sur leurs régions côtières est une priorité.

[3] Réaction aux observations des membres du conseil. Le tableau des réponses a été intégré dans l'Annexe A 11 du présent document du projet et dans le Résumé exécutif.

[4] Allersman and Tilsmans 1993 – cités dans Africa Environmental Outlook (2000)

[5] Comme souligné par Eric Bird lors de l'analyse STAP de cette proposition.

2. L'objectif principal du projet est de maintenir ou de renforcer la résistance des écosystèmes aux changements climatiques le long de la côte du courant du canari. Etant donné que la zone côtière ouest africaine abrite un certain nombre de zones protégées (ZP) riches en biodiversité globale telles que le Banc d'Arguin, Djoudj, Diawling, Saloum, etc., le projet contribuera à garantir que les avantages mondiaux du domaine focal Biodiversité du FEM résistent aux pressions supplémentaires des changements climatiques. L'intégrité de l'écosystème est peut-être une condition nécessaire à la viabilité de ces ZP, mais elle n'est pas suffisante. Le projet apporte une contribution intéressante en assurant une meilleure intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les activités en cours ou prévues prenant en charge l'intégrité des écosystèmes, notamment la gestion et l'utilisation des ressources de la biodiversité. Si les mesures d'adaptation aux méfaits des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, ne sont pas soutenues, les ressources de la biodiversité de ces ZP risquent de ne pas profiter, dans le long terme, de l'intégralité des effets positifs des mesures mises en œuvre (dans le cadre des projets conventionnels en matière de biodiversité) pour promouvoir et gérer les ressources de la biodiversité globale. Les pertes considérables (et éventuellement irréversibles) constatées dans les écosystèmes particulièrement sensibles sont probablement dues aux changements climatiques. Le maintien de la stabilité des écosystèmes compte tenu des changements climatiques est par conséquent une condition sine qua non pour la gestion de la biodiversité dans le paysage de production. En mettant en avant des mesures veillant à ce que les ressources et programmes de gestion garantissent la résistance des écosystèmes aux impacts des changements climatiques, en facilitant l'amélioration de la gestion intégrée des zones côtières (notamment les ressources des zones humides et les écosystèmes des îles) et en encourageant la reproduction des expériences et des enseignements tirés, le projet contribuera à la gestion améliorée et à l'utilisation durable de la diversité biologique des ressources côtières et marines dans différents sites pilotes de la région ouest africaine.

3. La durée d'exécution du projet est de quatre ans. Jusqu'à ce jour, un co-financement d'environ 9 800 000 dollars EU composé de liquidités, d'un financement parallèle et de contributions en nature a été obtenu. Un co-financement supplémentaire est à confirmer dans le cadre de discussions bilatérales continues lors de la mise en œuvre, et contribuera davantage à l'appropriation nationale et à la pérennité au-delà de la durée de la contribution apportée par le financement FEM SPA.

I.2 Dimension contextuelle et mondiale

Le document du Conseil du FEM GEF/C.23/Inf.8/Rev.I (Assistance du FEM pour la prise en charge de l'adaptation) stipule que :

« *L'adaptation aux changements climatiques est de plus en plus reconnue comme un outil important pour la réalisation du développement durable et essentiel pour l'atteinte de nombreux objectifs planétaires en matière d'environnement. Même si des incertitudes scientifiques planent toujours, la portée et l'ampleur des risques qu'on associe désormais aux changements climatiques constituent un obstacle pour les objectifs environnementaux et économiques qu'il faut aujourd'hui prendre en compte la compréhension de la réaction de l'homme face aux changements climatiques reste à l'étape embryonnaire et il reste encore beaucoup à apprendre de l'expérience historique. Toutefois, il est généralement reconnu (entre autres facteurs) que la capacité d'adaptation dépend de l'accès aux ressources, à l'information et aux technologies, des compétences et connaissances nécessaires à leur utilisation, ainsi que de la stabilité et de l'efficacité des institutions culturelles, économiques, sociales et gouvernementales facilitant ou entravant le mode de réaction des systèmes humains. Ceux qui disposent de moins de ressources ont la plus faible capacité d'adaptation et sont les plus vulnérables.* »

4. L'intégralité du Projet dénommé « Adaptation aux changements climatiques : répondre aux changements affectant le littoral et ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest, par une gestion intégrée de la zone côtière » (ACCC) sera mise en œuvre en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et dans les

Iles du Cap-Vert. Le projet ciblera les communautés extrêmement vulnérables[6] des cinq pays de l'Afrique de l'Ouest et les aidera à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques à long terme. Cet appui se fera dans le cadre des directives SPA, afin d'assister les communautés dans le renforcement de leur capacité d'adaptation tout en veillant à ce que les avantages environnementaux du domaine focal Biodiversité opposent une résistance aux changements climatiques conformément aux directives SPA (GEF/C.27/Inf.10, para 26).

5. Dès les premières études des impacts des changements climatiques en Afrique, l'on savait que ces derniers auront des conséquences considérables sur les régions côtières, particulièrement sur les petites îles et les zones côtières à basse altitude (Ibe and Awosika, 1991; Saha, 1991; Alusa and Ogallo, 1992; Hoozemans et al. 1993; Ibe et Ojo, 1994; Smith et al. 1996). Cela est dû à la morphologie des régions côtières (principalement les côtes à basse altitude avec de nombreux estuaires, deltas et petites îles), à la présence d'importants écosystèmes (tels que les mangroves) extrêmement vulnérables aux conditions climatiques et à la forte densité de populations et activités économiques le long de ces littoraux reposant sur des économies nationales dépendantes des ressources naturelles (plages, ressources halieutiques, pétrole, sable).

6. Les principaux impacts biophysiques de l'élévation du niveau de la mer et de la variabilité accrue des précipitations, comme l'a indiqué la deuxième évaluation de l'IPCC, sont l'érosion côtière accrue, l'inondation généralisée des côtes, les tempêtes plus violentes, la salinisation des eaux de surface et souterraines, la disparition des marécages (Bijlsma et al. 1996). Ibe and Ojo (1994) a également indiqué que les autres facteurs des changements climatiques peuvent entraîner des changements considérables des ressources hydrauliques et énergétiques (par l'inondation des zones deltaïques pétrolifères et les modifications des bassins provoquant des perturbations dans la production hydroélectrique), des mouvements océaniques, notamment les remontées d'eau, mais ils peuvent également aggraver la sécheresse et la désertification. Les principaux écosystèmes côtiers vulnérables sont les mangroves et les récifs coralliens (McLean et al. 2001). Les mangroves sont fortement dépendantes des variations du niveau de la mer, mais aussi des précipitations et de la salinité. Par conséquent, l'on s'attend à leur migration ou disparition si un glissement latéral n'est pas possible ou si la salinité est trop élevée. Toutefois, d'autres facteurs tels que la topographie de la zone et le rythme de sédimentation auront leur importance dans la réaction des mangroves face à l'élévation du niveau de la mer (Bijlsma et al. 1996).

7. Par ailleurs, Alusa and Ogallo (1992), pour la région de l'Afrique de l'Est ainsi que Ibe and Ojo (1994) pour la côte atlantique africaine, ont identifié les impacts suivants des changements climatiques sur les principales activités économiques des zones côtières :

- Les produits halieutiques seront affectés par la dégradation/disparition des écosystèmes tels que les mangroves qui servent de frayères, de lieux de reproduction et de protection pour un certain nombre d'espèces de poissons, ainsi que par les changements de température de la surface de la mer, l'intensité et la zone des remontées d'eau qui modifieront la répartition des espèces ;
- L'agriculture sera affectée – parfois positivement – par les modifications de la concentration de CO2 dans l'atmosphère, la température et les précipitations qui modifieront la répartition géographique des zones agroécologiques compte tenu de la vulnérabilité de la plupart des cultures aux paramètres climatiques. Dans les zones côtières, l'élévation du niveau de la mer entraînera également la salinisation des sols, des eaux de surface et souterraines, affectant inéluctablement les terres cultivables. L'inondation perpétuelle entraînera la perte de ces dernières dans un certain nombre de zones côtières ;

[6] Sur la base d'une évaluation au niveau national, notamment des communications et consultations nationales avec les parties prenantes concernées, un ensemble d'indicateurs sera utilisé pour évaluer les performances du projet.

- Les infrastructures côtières (telles que les routes et les ports) sont menacées par l'inondation et l'érosion côtière provoquées par l'élévation du niveau de la mer. Pour les mêmes raisons, les villes et villages côtiers seront menacés et certaines populations riveraines déplacées ;
- Le tourisme, qui dépend essentiellement des plages (soleil et sable), sera touché par une accélération de l'érosion côtière due à l'élévation du niveau de la mer, réduisant ainsi le nombre de sites adaptés pour le tourisme balnéaire. Les infrastructures touristiques longeant la côte seront également affectées, ainsi qu'un certain nombre de sites historiques.

8. Le troisième rapport d'évaluation de l'IPCC (Groupe Intergouvernemental sur les Changements Climatiques) a reconnu ces menaces et indique que « les littoraux tropicaux et sous-tropicaux, notamment dans les zones subissant la pression des activités humaines, sont très exposés aux méfaits du réchauffement de la planète. » (McLean et al. 2001)[7].

9. L'IPCC définit la vulnérabilité comme la propension ou non des individus et systèmes à faire face aux effets négatifs des changements climatiques, notamment la variabilité et les conditions climatiques extrêmes. Il s'agit d'une fonction de :

    - Sensibilité, c'est-à-dire le degré de vulnérabilité des systèmes naturels ou sociaux aux changements météorologiques et climatiques (relation exposition/réaction) ainsi que les caractéristiques de la population, par exemple son niveau de développement et sa structure démographique ;

    - Exposition au risque météorologique et climatique, notamment la nature, l'ampleur et le rythme des variations et des changements climatiques à long terme et

    - Mesures d'adaptation en place pour réduire l'incidence d'un résultat négatif spécifique (données de base de l'adaptation), dont l'efficacité détermine en partie la relation exposition/réaction.

10. Malgré les importantes conséquences environnementales et socioéconomiques présagées que les changements climatiques auront sur les zones côtières de l'Afrique sub-saharienne, seul un nombre relativement limité de pays ont mené des évaluations complètes de leur vulnérabilité aux changements climatiques (Niang-Diop, 1998). Même si un certain nombre de pays africains ont mené des évaluations sur la vulnérabilité/adaptation (études V&A) conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)[8], la plupart de ces études ne se sont focalisées que sur les impacts de l'élévation du niveau de la mer sur l'érosion côtière et les inondations. En 1989, lors du premier atelier organisé sur les réponses en matière d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres effets des changements climatiques, les pays côtiers africains ont présenté des évaluations très préliminaires de leur vulnérabilité aux changements climatiques (Titus, 1990). Lors de la deuxième rencontre sur la vulnérabilité des zones côtières à l'élévation du niveau de la mer, le Sénégal et le Nigeria ont présenté les premiers résultats quantitatifs d'une étude financée par la US Environmental Protection Agency (Organisation des Etats-Unis pour la protection de l'environnement) (Awosika et al. 1994; Niang et al. 1994).

---

[7] McLean, R. F., Tsyban, A., Burkett, V., et al. 2001. Coastal Zones and Marine Ecosystems. Chapitre 6 de Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution du Groupe de travail II au Troisième Rapport d'évaluation du GIEC. Cambridge Press.

[8] Sénégal, Gambie, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo, Nigeria, Cameroun, Afrique du Sud, Tanzanie, Seychelles, Île Maurice, Mozambique.

Ces études V&A ont évalué, pour les différents scénarios d'élévation du niveau de la mer (spécifiquement échelonnés dans le temps et dans l'espace), les terres perdues en raison de l'érosion côtière et des inondations, la population et la valeur économique menacées ainsi que les coûts de deux options de protection différentes (French et al. 1995; Dennis et al. 1995). La Gambie a mené une étude V&A à l'aide de trois scénarios d'élévation du niveau de la mer et a évalué les terres qui seront perdues, la population et la valeur économique menacées, mais seulement pour la zone Banjul-Cape St Mary, tandis que les options d'adaptation n'ont été identifiées que du point de vue qualitatif (Jallow et al, 1996, 1999)[9].

11. Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest sont très significatifs au regard de la biodiversité globale. La liste Global 200 de WWF comprend les forêts humides guinéennes, les cours d'eau de la Haute Guinée et, plus important, le Courant des Canaries. Il existe une forte interdépendance entre les écosystèmes côtiers de cette région de l'Afrique de l'Ouest, principalement en raison du type de transport de sédiments le long de la côte, ainsi que de l'incidence des déversements des fleuves (Gambie, Sénégal, Saloum, sur la quantité de sédiments atteignant les zones côtières). Les changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, susceptibles d'affecter le système de transport naturel des sédiments dans cet environnement marin, peuvent conduire à des méfaits tels que l'érosion côtière. .

12. Selon l'Institut des Ressources Mondiales (PNUD/PNUE/BM/WRI, 2000), la zone côtière[10] des pays participants de ce projet abrite d'importants et divers écosystèmes, notamment des côtes rocheuses, des plages sablonneuses, des deltas, des estuaires, des marécages côtiers, des prairies d'herbes maritimes et des lagunes possédant non seulement une riche biodiversité mais constituant également d'importantes ressources sur lesquelles reposent les économies locales. Les mangroves jouent un rôle particulièrement important parce qu'elles protègent le littoral en atténuant les effets des marées et des tempêtes, mais également parce qu'elles stabilisent le sable et les sols, les éléments nutritionnels cycliques, absorbent et décomposent les déchets, fournissent un habitat à la faune et la flore et conservent la biodiversité. Les mangroves apportent également une importante contribution aux économies des pays côtiers en offrant des conditions favorables à la culture et au développement du tourisme.

13. D'une manière générale, les eaux côtières africaines sont riches en ressources halieutiques lesquelles, en 1997, ont contribué à hauteur de 445 000 000 de dollars EU aux économies des pays (FAOSTAT 2001), les débarcadères dans les estuaires et lagunes représentant plus des trois quarts existant en Afrique (IPCC 1998). Dans certains pays, notamment les petits Etats insulaires tels que le Cap-Vert et les Seychelles, la pêche est une importante activité génératrice d'emplois représentant plus du tiers des ouvriers agricoles (FAO 1996), les activités de pêche artisanale étant à la fois une source importante de revenus et de protéines pour les populations côtières. Outre les importantes activités économiques telles que la pêche, le tourisme et l'agriculture, les infrastructures essentielles (routes, ports) et les villes sont situées dans les zones côtières de l'Afrique sub-saharienne, de même que le pétrole, le gaz et d'autres réserves minérales.

---

[9] D'autres évaluations sur la vulnérabilité et l'adaptation n'ont pas encore été publiées mais elles sont présentes soit dans les communications nationales initiales soumises à la CCNUCC, soit sous la forme de rapports.

[10] La zone côtière comprend au minimum, « toutes les zones intertidales et supra tidales du bord de l'eau ; notamment toutes les plaines côtières inondables, les mangroves, les marécages, les marais, les plages, les dunes et les récifs coralliens frangeants ». (Clark, 1996). La longueur totale de la côte de l'Afrique sub-saharienne est de 63 124 km. Elle se compose essentiellement d'une zone côtière à basse altitude comprenant la corniche de 32 pays continentaux et d'un certain nombre d'Etats insulaires. Le littoral sénégalais est long de 531 km, celle de la Gambie de 80 km, de la Guinée Bissau de 350 km et du Cap-Vert de 965 km. Le total pour les cinq pays fait 2680 km (ouvrage World Fact CIA).

14. Même si l'érosion et l'accrétion constituent des processus naturels dynamiques ayant cours dans le monde au niveau des zones côtières, les activités anthropogéniques tant dans les zones côtières que continentales peuvent modifier les caractéristiques naturelles, ce qui se répercute sur les capacités d'adaptation des écosystèmes côtiers. La transformation des habitats côtiers naturels tels que les marécages et mangroves en zones urbaines ou agricoles réduit la capacité de ces écosystèmes à servir de barrière ou de zone tampon naturelle contre l'action des vagues et la violence des tempêtes, aggravant ainsi l'érosion et d'autres incidences telles que l'inondation. L'exploitation minière du sable contribue à l'érosion en perturbant la surface et en exposant le sous-sol à l'action des pluies, fleuves et vagues. La construction de digues sur les fleuves plus à l'intérieur des terres réduit le flux de sédiments et augmente la capacité d'érosion du fleuve, conduisant ainsi à des vitesses d'érosion plus élevées dans la zone côtière (WCD, 2000).

15. Les changements climatiques et notamment l'élévation du niveau de la mer accentueront les pressions sur les zones côtières, conduisant ainsi à l'aggravation de la dégradation des écosystèmes, des infrastructures et des activités économiques. Ils peuvent également aggraver l'ampleur des agressions actuelles en provoquant l'inondation des zones à basse altitude, le déplacement des populations, la contamination des sources d'eau douce, menaçant ainsi les moyens de subsistance des populations riveraines et les options de développement de tous ces pays dont les zones côtières apportent une contribution considérable à l'économie.[11]

16. Outre la pollution et l'exploitation non durable des ressources côtières et marines, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer font partie des problèmes les plus graves en Afrique de l'Ouest[12]. C'est également une conclusion majeure à laquelle ont abouti les pays de la région qui ont pris part au « *GEF MSP on the Development and Protection of the Coastal and Marine Environment in Sub-Saharan Africa* » (Projet de taille moyenne du FEM sur le développement et la protection de l'environnement côtier et marin de l'Afrique sub-saharienne).

17. La côte ouest africaine recèle un large éventail d'écosystèmes et de ressources, notamment les vastes forêts de mangroves, les plages sablonneuses, les lagunes, les marécages côtiers et les zones poissonneuses[13] . La sous-région se caractérise également par les tempêtes brusques fréquentes le long de la côte et les phénomènes très dynamiques de l'érosion et de l'accrétion, ce qui rend la protection assurée par les mangroves et d'autres marécages côtiers vitale pour la stabilisation de la zone côtière et la création de

[11] Selon l'IPCC, le niveau mondial moyen de la mer a augmenté de 1 à 2 mm par an au cours du siècle dernier. La cause la plus probable de cette montée est le développement des eaux maritimes et la perte généralisée de glace terrestre causée par l'augmentation des températures moyennes mondiales. D'après l'IPCC, à l'horizon 2100, le niveau de la mer à l'échelle planétaire pourrait augmenter d'un mètre (IPCC 2001a). Les inondations et les modifications de la salinité, les conditions des vagues et les mouvements océaniques exposeront les habitats naturels et les installations humaines aux inondations et à l'érosion accélérée. La portée et la gravité des effets des tempêtes vont également empirer suite aux changements climatiques accrus et en raison de la perte des mangroves et récifs coralliens de leur capacité à servir de tampon. Les installations humaines et les activités économiques du Golfe de Guinée, du Sénégal, de la Gambie, de l'Egypte et le long de la côte de l'Afrique de l'Est, notamment la partie ouest de l'Océan indien, seront probablement les plus touchées (IPCC 2001b). Certains de ces pays peuvent ne pas avoir les moyens techniques et financiers de mettre en œuvre les mesures d'atténuation (Leatherman & Nicholls 1995) – d'après Africa Environment Outlook (Etat de l'environnement en Afrique) (UNEP, 2000)

[12] Africa Environment Outlook (UNEP, 2000/UNEP, 2006))

[13] On estime que les revenus et ressources alimentaires de plus d'un million de personnes en Mauritanie, en Guinée Bissau et au Sénégal dépendent directement de la pêche.

notamment au niveau institutionnel. Les programmes régionaux parrainés par les organismes tels que le PNUD fournissent également un point de départ pour le développement de la GIZC.

PARTIE II : STRATEGIE

2.I Justificatif du projet et conformité des politiques

45. L'approche décrite ici pour la mise en œuvre des activités d'adaptation est conçue afin de faire partie de la priorité plus vaste du FEM pour piloter une stratégie visant à mettre en œuvre les activités d'adaptation aux changements climatiques. Le financement du projet ACCC découle de la nouvelle priorité stratégique du FEM « Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation », décrite dans le document du Conseil du FEM GEF/C.23/ Inf.8. Le projet est contenu dans le Programme d'opérations du FEM 2 (Biodiversité). La durée d'exécution du projet est de quatre ans.

46. Ce projet cherche à réduire la vulnérabilité des communautés côtières des pays participants aux différents effets des changements climatiques sur les régions côtières. Une approche intégrée sera adoptée pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces. Le renforcement des réseaux existants pour la surveillance du niveau de la mer et des climats, ainsi que l'amélioration de l'accès aux données seront également pris en compte. A cette fin, l'on fera appel à différentes expertises régionales et internationales pour réaliser les objectifs du projet à travers le renforcement d'un réseau national d'observation des changements du niveau de la mer et d'autres paramètres océaniques, y compris l'utilisation de la télédétection dans les zones côtières. Le projet permettra par conséquent aux pays participants non seulement de comprendre parfaitement leur vulnérabilité aux changements climatiques mais également d'aller au-delà de la hiérarchisation des options d'adaptation en mettant en œuvre des activités qui jettent les bases d'un renforcement progressif de leurs capacités d'adaptation. Celles-ci peuvent ensuite être fusionnées dans une stratégie intégrée dans les plans nationaux de développement. Les résultats de ce projet seront également intégrés dans les plans de gestion des zones côtières qui prendront en compte les tendances et impacts des changements climatiques à venir.

47. Etant donné que les effets des changements climatiques se feront sentir dans un contexte d'insuffisance des connaissances et des ressources financières et techniques, le renforcement des capacités d'adaptation et le transfert de technologies, ainsi que l'implication large des parties prenantes, constitueront une composante importante lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet. Les principaux obstacles aux politiques seront identifiés et le projet mettra en œuvre les stratégies d'adaptation orientés selon le pays et appropriés à long terme conformément aux directives du SPA.

48. Dans la première phase de l'*African Process*, les experts des pays ont identifié le manque de coordination des mécanismes de planification, la législation contradictoire et la faible communication entre les organismes publics comme étant les contraintes majeures au développement et à l'utilisation durables de l'environnement côtier. L'on a particulièrement noté que la faiblesse de la coordination et de la gestion intersectorielles a contribué à l'aggravation de l'érosion côtière.

49. Ce projet a pour ambition de s'attaquer à ces problèmes et de contribuer à la mise en œuvre d'une approche plus efficace et mieux intégrée de la gestion des zones côtières. Pour renforcer l'intégration de la gestion des zones côtières de façon durable, il est nécessaire d'améliorer les mécanismes de coordination et les instruments légaux, de renforcer les capacités juridiques, techniques et institutionnelles. Il convient également de renforcer l'implication des parties prenantes et la prise de conscience du public, mais également de définir des mécanismes de financement durables.

50. Conduit par le FEM-PNUD, en étroite collaboration avec l'UNESCO/COI et dans le cadre des principes opérationnels du FEM pour le SPA, les activités du projet seront mis en œuvre en fonction des conditions et priorités spécifiques à chaque pays pour aborder les effets prévisibles des changements climatiques sur les régions côtières, identifiés lors de la phase B du PDF bouclée récemment. L'intégration d'un ensemble de paramètres socioéconomiques, par le biais de ce projet régional, fournira également une base solide pour l'apprentissage, la reproduction des expériences et la vulgarisation. Le projet mettra l'accent sur les régions géographiques relativement discrètes, par exemple les écosystèmes côtiers, pour garantir un synergie des actions entre les projets et obtenir des effets impacts plus conséquents et plus mesurables, mais également pour identifier les enseignements sur les politiques en toute assurance.

51. Les critères utilisés pour sélectionner le site pilote et identifier les mesures d'adaptation sont inspirés des principes opérationnels du FEM pour le SPA et du document constitutif du FEM, lequel établit le principe du raisonnement progressif. Cela revêt une double signification : d'abord les fonds du FEM seront utilisés pour financer un sous-ensemble de toutes les interventions possibles en matière d'adaptation, notamment celles qui respectent le critère du financement du FEM en termes d'avantages environnementaux mondiaux ; ensuite, les fonds du FEM seront destinés pour la composante jugée additionnelle dans la facilitation de l'« adaptation » aux changements et à la variabilité climatiques. En phase avec le concept des coûts marginaux, les interventions en matière d'adaptation, qui ne génèrent pas des avantages environnementaux mondiaux, devront être financées par des sources de cofinancement. Même si le présent projet fournit une liste de mesures d'adaptations potentielles à piloter, une décision finale sur le type de mesures à mettre en œuvre sera prise lors de la rencontre de lancement de l'intégralité du projet. Le principe du raisonnement progressif sera strictement respecté dans la sélection des projets à financer dans le cadre du SPA. Les autres activités contribuant également au renforcement de la capacité d'adaptation mais n'entraînant pas des avantages environnementaux mondiaux seront financées dans le cadre d'un cofinancement. Le PNUD-FEM (siège), par le biais de son Groupe de renforcement des capacités et d'adaptation, fournira l'orientation nécessaire pour garantir le respect des directives SPA.

L'alternative FEM peut être décrite comme suit :

A. Le projet augmentera la capacité d'adaptation des écosystèmes à travers des mesures destinées à réduire les agressions anthropogéniques contre les ressources importantes à l'échelle mondiale telles que les habitats de la biodiversité et les espèces végétales et animales menacées. Les activités de l'ACCC renforceront la résistance des systèmes socio-écologiques face à la variabilité et aux changements climatiques. L'amélioration des facteurs anthropogéniques des changements climatiques sur les modifications des littoraux, notamment les mesures visant à réduire la vulnérabilité aux CC et à l'ENM prévus, constituera le point focal du projet. Suite aux activités de l'ACCC, il est prévu une diminution de l'érosion côtière due aux facteurs des changements climatiques, ainsi qu'une plus grande capacité des communautés à prévoir et à s'adapter aux modifications des côtes dues aux changements climatiques, eu égard aux conditions de la base. Les moyens de subsistances durables s'adaptant aux climats seront encouragés. Ils auront ainsi beaucoup plus de chance de résister aux CC et à l'ENM et d'apporter un développement économique durable à long terme. Les changements dans les pratiques et styles de planification et de construction se traduiront par la réduction des agressions contre les zones côtières. Associés à d'autres mesures pour réduire les agressions contre les systèmes écologiques et géomorphologiques, les écosystèmes et la biodiversité seront protégés et les moyens de subsistance locaux bénéficieront des avantages environnementaux mondiaux. La réhabilitation et la préservation des ressources clés telles que les mangroves fourniront un réservoir biologique qui permettra une adaptation naturelle des écosystèmes (par exemple grâce à la migration d'espèces). Ces avantages s'avèrent

particulièrement importants à la lisière de l'étendue d'un écosystème, comme c'est le cas des mangroves du Sénégal et de la Mauritanie. La préservation des mangroves protégera les habitats d'un grand nombre d'espèces, dont certaines sont menacées dans le monde.

B. Grâce à l'intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les politiques et programmes, le projet sensibilisera les décideurs sur les risques que représentent les changements climatiques et sur les conditions nécessaires à l'adaptation. Cette sensibilisation vient s'ajouter à la contribution du projet dans la réduction des mauvaises pratiques probables qui aggravent la vulnérabilité des systèmes sociaux, écologiques et géomorphologiques aux changements climatiques, à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer au nom d'un développement économique à court terme. La communication entre les services et organismes, entre les décideurs et les communautés côtières sera renforcée, avec une plus grande implication des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le tourisme, les domaines de développement et de conservation seront plus clairement définis, facilitant ainsi une gestion plus efficace des zones côtières. Les cadres réglementaires seront renforcés et les modalités d'application développées en vue d'aboutir à la réduction des agressions contre les systèmes côtiers dues à un développement inadéquat. Les décideurs prendront davantage conscience des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, ce qui encouragera la prise en compte de ces phénomènes dans les nouvelles initiatives.

C. Par le biais du suivi des modifications du littoral, des tendances climatiques et des conditions environnementales, des initiatives d'adaptation réfléchies, anticipées peuvent être mises en œuvre, aboutissant à des mesures d'adaptation qui seront plus acceptables par les communautés avec une plus grande prise de conscience des risques liés aux CC et à l'ENM. L'intégration régionale des systèmes de suivi fournira des opportunités de coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de l'adaptation et de la gestion des zones côtières. Les activités d'adaptation reposeront sur les activités existantes relatives à la GIZC, tandis que les programmes GIZC et cadres institutionnels seront renforcés grâce à une association du financement du FEM et d'un cofinancement. Le projet établira des liens avec les programmes existants afin de garantir la complémentarité entre les activités des différents projets et programmes et d'éviter les répétitions inutiles. Le projet développera la GIZC dans le cadre des activités existantes, et fournira à son tour un contexte GIZC dans lequel peuvent se poursuivre les activités en cours.

2.2 Coûts marginaux

52. A partir de la composante SPA du budget du programme ACCC, 2 091 000 dollars EU des fonds FEM sont alloués pour piloter les projets visant à réduire la vulnérabilité et/ou l'exposition des écosystèmes aux méfaits des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. Ces projets reposeront sur les services existants relatifs aux écosystèmes et les activités de gestion côtière. Des liens seront établis avec les projets et programmes existants, par exemple le projet Gestion intégrée des zones côtières en Gambie. Les activités conçues spécifiquement pour prendre en charge l'adaptation aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer prévus au niveau local sont quasiment inexistantes. Les 4 000 000 dollars EU prévus pour ce résultat représenteront par conséquent un coût marginal sur une base proche de zéro. Le cofinancement de cette activité est estimé à environ 2 000 000 dollars EU.

53. Le montant de 275,000 dollars EU du financement du FEM sera accompagné de 4 000 000 dollars EU provenant du co-financement pour s'inspirer des cadres nationaux existants en vue de l'intégration de l'adaptation dans les politiques.

54. Le cofinancement pour un suivi plus efficace des modifications du littoral, des tendances climatiques et des conditions environnementales reposera sur les capacités de suivi en place. Les 4 000 000 dollars EU alloués à ce résultat apporteront une différence significative aux activités opérationnelles des réseaux de suivi, en termes de capacité d'analyse de données et d'identification des régions nécessitant une action immédiate. Le financement du FEM d'un montant de 550 000 dollars EU sera essentiellement destiné à la sensibilisation et à la formation des membres communautaires sur les stratégies de réaction à long terme de la réduction ou de l'adaptation à l'érosion côtière.

2.3 *Cohérence avec l'objectif de la stratégie opérationnelle, les domaines focaux, le programme opérationnel et la priorité stratégique du FEM*

55. Le projet est en phase avec la priorité stratégique du FEM à savoir le *« Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation* (SPA), étant donné que l'objectif global du Projet complet est la mise en œuvre de projets pilotes/témoins prenant en charge les impacts des changements climatiques, notamment la *« mise en œuvre de mesures de restauration, de protection et d'adaptation dans les zones sensibles et vulnérables »* s'inscrivant et intégrées dans les politiques nationales et régionales et la planification du développement durable. Seules les interventions légères bénéficieront du financement du FEM. Si des travaux publics importants sont nécessaires, ils devront être financés dans le cadre d'un financement autre que celui du FEM et, à cet égard, une proposition SCCF est en cours d'élaboration. Le projet générera également des avantages environnementaux mondiaux en augmentant la capacité des pays participants à concevoir et mettre en œuvre des stratégies durables dans le domaine focal Biodiversité pour faire face aux conditions climatiques changeantes. Cet aspect viendra en complément des interventions FEM existantes et prévues dans le domaine focal Biodiversité.

56. En encourageant des mesures qui préservent les mangroves écologiquement sensibles, en favorisant une gestion améliorée des ressources dans les zones humides et les écosystèmes des îles et en promouvant la reproduction des expériences et enseignement tirés, le projet contribuera à la conservation et à l'utilisation durables de la diversité biologique des ressources marines et côtières. Cela cadre avec l'OP 2 (Ecosystèmes côtiers, marins et d'eau douce).

2.4 Conformité avec le portefeuille du FEM

57. Le projet ACCC est le premier projet régional de taille complète financé par le SPA pilotant et démontrant les mesures visant à réduire la vulnérabilité aux changements et à la variabilité climatique des régions côtières au niveau communautaire et national. Le projet est important pour le portefeuille FEM pour plusieurs raisons. Premièrement, il fournira des leçons dans la conception et la mise en œuvre de critères de sélection pour les projets présentant un intérêt pour toutes les activités communautaires relatives à l'adaptation et financées par le FEM. Deuxièmement, la diversité des activités d'adaptation émanant de l'ACCC fournira des leçons appréciables sur les facteurs à prendre en compte dans la conception du projet lors des initiatives d'amélioration des capacités d'adaptation et/ou de réduction de la vulnérabilité aux facteurs de changement climatique. A la fin de cette phase pilote, les enseignements tirés permettront d'obtenir une approche plus systématique de l'intégration des risques de changements climatiques dans les domaines focaux du FEM tels que la biodiversité.

2.5 But, objectif, résultats et rendements/activités du projet

58. Le *but* du projet, défini par le document du Conseil du FEM GEF/C.27/Inf.10 (Principes opérationnels pour la Priorité stratégique « Pilotage d'une approche opérationnelle en matière d'adaptation »), consiste à « *réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité d'adaptation aux effets nuisibles des changements climatiques dans les domaines focaux autour desquels s'articulent l'action du FEM* ». En guise de contribution au but, l'*objectif* du projet consiste à *développer et piloter un éventail de mécanismes de résistance efficaces pour la réduction de l'effet de l'érosion côtière due aux changements climatiques dans les régions vulnérables* des cinq pays de l'Afrique de l'Ouest.

59. Une analyse de la suppression des obstacles à la capacité d'adaptation décrite dans chacune des évaluations nationales effectuées lors de la phase préparatoire a souligné la nécessité pour les interventions conçues de parvenir à trois réalisations en faveur de l'objectif du projet. Elles sont les suivantes :

- Mise en œuvre des activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques ;
- Intégration des problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières et
- Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière, renforcement des capacités dans la gestion et la planification côtières.

60. Les résultats du projet entre dans le cadre des critères d'éligibilité des projets d'adaptation financés par le SPA. En d'autres termes, la conception du présent projet contient les composantes suivantes :

- Une composante pilote/témoin contribuant à l'amélioration de la capacité d'adaptation (par le biais d'activités de démonstration) et conduisant à des avantages environnementaux mondiaux en termes de biodiversité ;
- Changements de politiques/intégration des questions liées aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques de gestion intégrée des zones côtières et
- Renforcement des capacités à prévoir et à réagir à l'érosion littorale provoquée par les changements climatiques.

61. Par ailleurs, les résultats sont en phase avec la philosophie du Cadre des politiques d'adaptation du PNUD-FEM selon laquelle l'adaptation passe par la formulation de politiques publiques et les décisions prises par les parties prenantes, notamment les individus, groupes, organisations (organismes publics, ONG et sociétés privées) et leurs réseaux. Les consultations larges avec les parties prenantes dans les pays participants, notamment au niveau des sites pilotes ainsi qu'au niveau national, constituent le cadre et l'orientation de cette proposition.

Pour réaliser l'objectif du projet, quatre **résultats** seront visés. Le résultat 4 n'en est pas un en tant que tel, mais la création d'un environnement permettant le bon fonctionnement du projet. Il sera décrit ici, mais ne sera pas développé ultérieurement (par exemple dans le Cadre Logique ou le calcul des coûts marginaux).

RESULTAT 1 : mises en œuvre d'activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques.

62. Pour remédier au problème décrit dans la base, le projet renforcera la capacité d'adaptation des écosystèmes par le biais de mesures conçues pour diminuer les agressions anthropogéniques et préserver les habitats, permettant ainsi de protéger les espèces végétales et animales menacées. Par exemple, l'archipel des Bijagos en Guinée Bissau représente environ 1 % des espèces d'oiseaux du monde et abrite 11 espèces de primates, 85 espèces de reptiles et 31 espèces amphibiens. La réhabilitation des mangroves de l'îlot Porcos, toujours en Guinée Bissau, élargira l'abri de cinq espèces de tortues, dont deux (tortue verte et caret) sont mondialement menacées. La préservation de l'environnement marin dans les environs de Nouakchott permettra de protéger une importante zone de reproduction des poissons. Au Sénégal, la région des Niayes abrite 419 espèces florales, soit 20 % des espèces florales connues au Sénégal et héberge, avec les zones côtières mauritaniennes, les mangroves les plus au nord longeant la côte atlantique de l'Afrique. La protection des Niayes fournira d'importants habitats aux oiseaux, protégeant ainsi les espèces menacées telles que l'avocette, le pélican blanc et l'hirondelle Caspienne. Un inventaire de la biodiversité couvrant tous les pays participants au niveau national et du site figure dans le résumé exécutif, Encadré I et Tableau I.

63. Le projet ACCC appuiera la mise en œuvre des mesures de démonstration spécifiques dans les sites pilotes conçues pour renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques[25]. En vue de garantir la rentabilité, les activités seront conduites dans les zones identifiées comme vulnérables aux changements climatiques et à la variabilité, à l'érosion côtière qui en découle et dont le potentiel de génération d'avantages environnementaux mondiaux est élevé (dans le domaine focal biodiversité). Les activités de l'ACCC renforceront la résistance des systèmes socio-écologiques face à la variabilité et aux changements climatiques. Le contrôle efficace des facteurs anthropogéniques des modifications du littoral (en fonction des dépenses de la base) sera renforcé par un ensemble de mesures supplémentaires qui seront mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et à l'ENM projetés. Suite aux activités de l'ACCC, il prévu une diminution de l'érosion côtière et une plus grande capacité des communautés à prévoir et à s'adapter aux modifications du littoral. Les moyens de subsistances durables seront encouragés et auront ainsi beaucoup plus de chance de résister aux CC et à l'ENM et d'apporter un développement économique durable à long terme. Les changements dans les pratiques et styles de planification et de construction se traduiront par la réduction de l'érosion côtière. Associés à d'autres mesures pour réduire les agressions contre les systèmes écologiques et géomorphologiques, les écosystèmes

[25] Un site de contrôle dans chaque pays permettra de mesurer l'état d'avancement vers l'amélioration de la capacité d'adaptation et la réalisation des avantages environnementaux mondiaux.

et la biodiversité seront protégés et les moyens de subsistance locaux bénéficieront des avantages environnementaux mondiaux. La réhabilitation et la préservation des mangroves fourniront un réservoir biologique qui permettra une adaptation naturelle des écosystèmes (par exemple par des changements de l'étendue). Ces avantages s'avèrent particulièrement importants à la lisière des écosystèmes, comme c'est le cas des mangroves du Sénégal et de la Mauritanie. La préservation des mangroves protégera les habitats d'un grand nombre d'espèces, dont certaines sont menacées au niveau mondial.

64. Lors du processus PDF-B, plusieurs régions géographiques au sein de chaque pays ont été identifiées à travers une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques et un processus consultatif au cours duquel les activités pilotes/témoins ont pu être mises en œuvre. Le processus d'identification s'est déroulé en plusieurs étapes orientées par les principes des Cadres des Politiques d'Adaptation (CPA) :

i) Dans chacun des pays pilotes, l'on a procédé à une revue des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques pour identifier les régions côtières les plus vulnérables ;

ii) Les régions ayant un fort potentiel pour fournir des avantages environnementaux mondiaux ont été identifiées sur la base des réflexions sur les domaines focaux du FEM, des évaluations telles que les vitesses potentielles de l'érosion côtière et des informations telles que la richesse de la biodiversité globale ;

iii) Une superposition des régions identifiées par ces deux critères a indiqué les projets prioritaires d'adaptation des écosystèmes ou paysages (voir Sélection des sites Figure I ci-dessous pour une représentation géographique de ce processus). Ces critères de base ont été complétés par la prise en compte des facteurs supplémentaires suivants : l'étendue de l'érosion, l'importance pour la biodiversité, les populations vulnérables, la valeur économique hypothéquée, le rôle des ressources pour la communauté locale et le développement national ainsi que les priorités de l'Etat. D'autres critères ont également été pris en compte, notamment l'existence de tensions sociales, ou les interventions déjà en place en matière d'adaptation, pour garantir l'efficacité des interventions et éviter les répétitions inutiles d'efforts et

iv) Les critères décrits à l'étape (iii) ont été utilisés pour effectuer une sélection parmi les écosystèmes et paysages identifiés par les étapes (i) et (ii) choisir un ou plusieurs sites qui serviront de pôles d'application des projets pilotes témoins. Les activités pilotes seront mises en œuvre dans une sélection[26] des sites identifiés par le PNUD CO, avec l'appui du Comité de pilotage régional du projet (soutenu par le PNUD-FEM et l'UNESCO/COI). L'incidence globale des projets dans les sites sera l'amélioration de la capacité d'adaptation des écosystèmes aux risques climatiques.

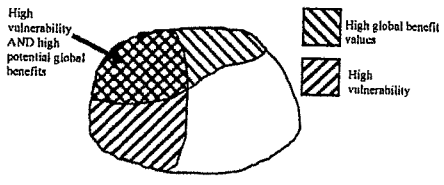

Figure 1 : Un pays fictif avec des couches de haute vulnérabilité et un fort potentiel pour les avantages environnementaux mondiaux identifie le nord-ouest comme la première priorité des activités d'adaptation financées par le SPA
Légende : - haute vulnérabilité et fort potentiel pour les avantages environnementaux globaux
- valeurs élevées des avantages globaux
- haute vulnérabilité

Réalisation I.I : Mise en œuvre des projets pilotes témoins visant à réduire l'érosion côtière due aux conditions climatiques.

65. En plus de contribuer à la réduction des vitesses actuelles de l'érosion côtière, les activités pilotes témoins seront mises en œuvre pour renforcer la résistance des écosystèmes côtiers aux effets prévus des changements climatiques. Les mesures à mettre en œuvre visent à réduire les effets de l'intensité accrue de l'action des vagues en raison du changement climatique, les modifications de l'apport de sédiments en raison des variations dans les remontée d'eau, la variabilité croissante des précipitations et l'élévation du niveau de la mer. La base des activités pilotes sera constituée d'un ensemble de « petites » mesures de démonstration visant principalement à organiser la résistance des écosystèmes face à ces effets présagés dus aux changements climatiques. Les activités spécifiques proposées (voir ci-dessous) contribueront également à la régénération de la végétation de la zone côtière avec des avantages potentiels en termes de réduction de GES (gaz à effet de serre).

66. Les sites pilotes démontreront, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble d'activités, comment il est possible de renforcer la résistance des écosystèmes pour faire face aux effets des changements climatiques prévus, y compris l'élévation du niveau de la mer. Les facteurs anthropogéniques de l'érosion côtière seront pris en charge grâce à un cofinancement dès lors que ces effets sont considérés comme partie intégrante de la base. Les mesures proposées pour la réduction des effets climatiques sur l'érosion côtière sont notamment les suivantes :

I.I.1 Stabilisation de l'érosion côtière grâce à la réhabilitation du couvert végétal indigène[27] ;

I.I.2 Mises en œuvre de mesures de conservation des sols pour réduire le ruissellement (*financement SPA ; à mettre en œuvre à Vile das Pombas et à Ribiera da Lagoa (Cap-Vert) ; Bald Cape - Cape Point, (Gambie) ;*

I.I.3 Plantation d'espèces locales pour la stabilisation des dunes de sable (*à mettre en œuvre à Bald Cape - Cape Point (Gambie) ; Nouakchott (Mauritanie) ;*

I.I.4 Développement de moyens de subsistance alternatifs (apiculture, écotourisme, gestion forestière) (*à mettre en œuvre à Allehein - Bald Cape (Gambie) ; à Varela Beach et l'île de Bubaque (Guinée Bissau) ; N'Diago (Mauritanie) ;*

I.I.5 Reforestation des mangroves (*à mettre en œuvre à l'île de Porcos (Guinée Bissau) ; de Djifère à Palmarin, Fimela, Niodor, Palmarin, Sokone principalement (Sénégal) ; N'Diago (Mauritanie) et*

I.I.6 Diffusion des nouvelles technologies (surtout en matière d'énergie) pour arrêter la dégradation des mangroves, ressources écologiquement importantes.

[27] La biodiversité de nombreux sites est actuellement menacée en raison de la plantation d'espèces exotiques et envahissantes. (par exemple, la plantation d'espèces locales appropriées telles que le *Cocus nocifera*, le *tamaris* (salt cedar), le *Phœnix dactiligraphe*, le *Parkinsonea aculeate* et d'autres espèces locales) (*à mettre en œuvre dans la Ribiera da Lagoa (Cap-Vert); Bald Cape à Cape Point, (Gambie); Nouakchott (Mauritanie); Mboro, Lac Ourouaye, Kayar, Presqu'île du Cap-Vert, Delta du Saloum (Sénégal).*

67. Les actions supplémentaires suivantes accompagneront les activités ci-dessus :

- Elaboration et diffusion de documents informatifs et de promotion du projet ;
- Conduite d'un atelier (de lancement) de sensibilisation sur le projet pour les autorités locales, les leaders communautaires, les services publics, les ONG et d'autres leaders d'opinion dans la zone pilote ;
- Mise sur pied dans chaque pays d'un comité chargé de l'adaptation aux changements climatiques, composé de leaders communautaires et de représentants de services publics compétents, pour orienter l'identification et la mise en œuvre de projets pilotes d'adaptation aux changements climatiques ;
- Formation des communautés sur les menaces à venir des changements climatiques et les mesures d'adaptation potentielles pour renforcer la résistance des écosystèmes ;
- Collaboration avec les communautés et d'autres partenaires pour élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes spécifiques d'adaptation des écosystèmes côtiers aux changements climatiques dans les sites pilotes sélectionnés ;
- Financement et appui technique aux projets approuvés et
- Suivi régulier des projets pilotes.

RESULTAT 2 : Intégration des questions relatives aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières.

68. La communication entre les services et organismes, entre les décideurs et les communautés côtières sera renforcée, avec une plus grande implication des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le tourisme, les domaines de développement et de conservation seront plus clairement définis, facilitant ainsi une gestion plus efficace des zones côtières. Les cadres réglementaires seront renforcés et les modalités d'application développées en vue d'aboutir à la réduction des agressions contre les systèmes côtiers dues à un développement inadéquat. Les décideurs prendront davantage conscience des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, ce qui encouragera la prise en compte de ces phénomènes dans les nouvelles initiatives.

Réalisation 2.1 :Intégration des questions relatives aux changements climatiques et des activités et programmes de gestion côtière à travers les différents secteurs

69. L'érosion côtière est causée par des facteurs naturels tels que l'élévation du niveau de la mer et la variabilité accrue des précipitations, facteurs qui vont empirer d'après les prévisions. En outre, la mauvaise gestion, l'utilisation abusive des terres, les conflits d'intérêts, le manque de coordination entre les différents secteurs et/ou échelons du gouvernement aggravent également la situation. En conséquence, la gestion intégrée des zones côtières est promue comme étant un mécanisme pour réduire la vulnérabilité des zones côtières aux facteurs tant naturels qu'anthropogéniques. Elle a été soutenue à travers les déclarations de Maputo et de Cape Town dont les signataires ont reconnu la nécessité d'une gestion intégrée des zones côtières.

70. Pour appuyer l'institutionnalisation d'une approche pragmatique pour faire face à l'érosion côtière due aux facteurs climatiques et anthropogéniques, l'on a identifié de nombreuses activités (grâce à des consultations avec les parties prenantes dans chaque pays) qui contribueront à garantir une intégration trans-sectorielle des politiques nationales prenant en compte les questions à long terme telles que l'érosion côtière due aux changements climatiques. Il s'agit entre autres de l'introduction et de la mise en vigueur des réglementations côtières (qui reflètent les effets des changements climatiques sur les littoraux), du

renforcement des connaissances techniques et de la compréhension des causes et effets des modifications littorales dues aux changements climatiques dans les pays participants et de la coopération régionale pour partager les connaissances et expériences dans la lutte contre les méfaits des changements climatiques.[28]

71. Les activités proposées en faveur de ce résultat sont entre autres les suivantes :

2.1.1 Elaboration et mise en œuvre de plans/programmes de gestion intégrée des côtes et bassins hydrographiques ;

2.1.2 Formulation et application de réglementations relatives aux découpages en zones pour les installations côtières sensibles à l'élévation du niveau de la mer (*par exemple, à mettre en œuvre au Complexe de zones humides de Tanbi en Gambie*).

Réalisation 2.2 : Conception de politiques et programmes nationaux pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.

72. Cette réalisation mettra l'accent sur l'élaboration, le renforcement de cadres réglementaires et des capacités de mise en vigueur pour réduire les méfaits de l'érosion côtière due à l'homme, aux changements climatiques et aux mauvaises pratiques en matière d'adaptation. Pour parvenir à cette réalisation particulière, l'on fera appel à des contributions significatives en termes de cofinancement. Pour ce faire, les activités proposées sont entre autres les suivantes :

2.2.1 Revue des plans et politiques nationaux en place pour intégrer les problèmes d'adaptation aux changements climatiques ;

2.2.2 Conduite de consultations nationales pour produire un avant-plan d'action pour la prise en charge de l'érosion côtière à étudier et à mettre en œuvre par les décideurs ;

2.2.3 Habilitation des agences gouvernementales décentralisées et des communautés locales à mettre en vigueur des lois facilitant l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.

Réalisation 2.3 : Reproduction des approches communautaires réussies pour atténuer et s'adapter à l'érosion côtière.

73. Actuellement, les efforts visant à remédier à l'érosion côtière dans chacun des pays sont circonstanciels et réactifs. Les structures organisationnelles ou mécanismes pour garantir la coordination et éviter les répétitions inutiles sont en nombre insuffisant. Par ailleurs, sans intervention, l'on risque d'assister à un gaspillage d'efforts et de ressources avec peu d'effets de diffusion. Il est peu probable que les communautés soient en mesure d'optimiser les opportunités d'apprentissage et d'échange mutuels. Le présent projet, bénéficiant d'un financement du SPA et d'un cofinancement, peut apporter une contribution précieuse en veillant à ce que les enseignements tirés des activités pilotes servent de catalyseurs dans les zones non couvertes par les activités de démonstration.

[28] La GIZC sera développée pour les pays ne disposant d'aucun plan. Dans d'autres cas, par exemple en Mauritanie où des plans sont bien en place, l'intention sera d'aider à la mise en œuvre.

74. Les activités suivantes permettront de parvenir à la réalisation ci-dessus :

2.3.1 Organisation d'échanges et de concertation entre les décideurs, mais également entre les communautés sur les effets des changements climatiques sur l'érosion côtière, ainsi que sur les activités d'adaptation ;

2.3.2 Sensibilisation sur les projets pilotes à travers les media locaux et d'autres canaux appropriés ;

2.3.3 Création de points focaux pour les communautés nécessitant une orientation sur la conception et la mise en œuvre de mesures d'adaptation (y compris de l'assistance dans l'obtention d'un cofinancement).

RESULTAT 3 : Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières

75. Dans l'évaluation de leur capacité d'adaptation et pour faire face aux effets des changements climatiques, les pays participants ont souligné une faiblesse de leurs ressources humaines et techniques. Par ailleurs, les pays, comme la Guinée Bissau, ont exprimé leur besoin de compiler les données de suivi pour mieux évaluer la gravité du problème de l'érosion côtière due aux changements climatiques et un soutien pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation appropriées. L'insuffisance de données sur l'ampleur de l'érosion côtière et d'enseignements émanant des programmes internationaux de recherche scientifique sur l'adaptation aux changements climatiques a limité, au niveau national et régional, les capacités à concevoir des politiques à même de lutter de manière efficace contre l'érosion côtière. Les dépenses actuelles pour la lutte contre l'érosion côtière et les changements environnementaux via la collecte et l'analyse de données sont limitées, voire inexistante, et il est souvent impossible d'obtenir un financement supplémentaire en raison des plafonnements des dépenses publiques. Néanmoins, l'insuffisance des capacités nationales constitue un problème réel pour le suivi environnemental et l'analyse de données, notamment l'utilisation de la technologie SIG. Il existe des archives climatiques au niveau des services publics et qui mettent l'accent sur certains paramètres tels que les précipitations et les températures, mais rares sont les données détaillées sur les variables plus complexes telles que les cours d'eau et le transport de sédiments. S'il est vrai qu'il existe une prise de conscience des risques et effets climatiques sur les côtes en raison de leur proximité avec les installations et moyens de subsistance, l'appréciation des effets potentiels des changements climatiques et de l'élévation annoncée du niveau de la mer est faible. Les communautés sont par conséquent mal préparées pour faire face aux changements climatiques et aux conditions environnementales, ce qui augmente le risque d'aggravation de l'érosion côtière par des phénomènes extrêmes menant à la perte considérable d'écosystèmes, sans parler des pertes économiques et en vies humaines. Les programmes et mesures de la GIZC sont actuellement peu développés dans tous les cinq pays participants pour diverses raisons : peu de mesures mises en œuvre, cadres réglementaires adéquats dispersés dans les différents secteurs et services publics, lois souvent non appliquées ou mises en vigueur. Toutefois, tous les pays concernés ont mis en place un ensemble de lois et règlements relatifs à la protection et à la gestion de l'environnement (voir rapports résumés du document du projet du PNUD), et ont ratifié des conventions internationales pertinentes sur l'environnement (par exemple UNFCCC, Biodiversité, Convention sur les lois de la mer, Convention d'Abidjan sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier, Conservation des espèces migratoires). Des actions sont entreprises en vue de l'harmonisation et de l'intégration des activités et réglementations en matière de gestion côtière.

Ces actions sont entre autres les suivantes :

- Mise sur pied d'un comité interministériel en charge du développement de la région côtière (Mauritanie) ;
- Insertion d'une section relative à la « Gestion de la zone côtière, des fleuves et marécages » dans la législation nationale en matière d'environnement (Gambie : Article 30 du NEMA Act) ;
- Création d'une direction générale de l'environnement responsable de la coordination des politiques environnementales et de la mise en œuvre d'un plan d'action national pour l'environnement (Cap-Vert) ;
- Elaboration d'un programme de planification et confection d'une cartographie des côtes (Guinée Bissau, avec l'appui de l'UICN) et
- Elaboration de Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (tous les pays).

76. Les mesures de gestion côtière en place comprennent le développement des plages, l'édification d'épis et de revêtements, l'interdiction de l'extraction du sable dans les zones côtières et la formation de pierres cassées comme alternative au sable pour la construction. Malgré la faiblesse constatée, les programmes, mesures et règlementations ci-dessus offrent un cadre réel dans lequel peuvent s'inscrire les mesures d'adaptation, en compagnie des mesures visant à renforcer la GIZC, notamment au niveau institutionnel. Les programmes régionaux parrainés par les organismes tels que le PNUD fournissent également un point de départ pour le développement de la GIZC. Ces programmes sont notamment les suivants :

Protection de l'Ecosystème Marin du Courant du Canari (PNUE : tous les cinq pays) ;

- Programme de gestion de l'environnement et des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal (PNUD/BIRD : Sénégal et Mauritanie) ;
- Programme Accroître la conservation du réseau de sites requis par les oiseaux d'eau migrateurs sur les voies de migration Afrique-Eurasie (PNUE : Mauritanie, Sénégal, Gambie et autres) ;
- Programme sur les zones en marges du désert (PNUE : Sénégal) et
- Conservation de la diversité biologique (PNUD : Mauritanie et Sénégal).

77. Par ce résultat, l'on cherche à assurer un contrôle efficace de l'érosion côtière et à renforcer les capacités au niveau national pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation. Il s'agira ainsi d'effectuer des évaluations de projet illustrant les objectifs atteints et le partage des enseignements tirés. Les résultats du programme seront diffusés au sein et au-delà de la zone d'intervention du programme par le biais d'un certain nombre de réseaux de partage d'informations en place, notamment le Mécanisme d'Apprentissage en matière d'Adaptation du PNUD-FEM (voir Cadre I).

78. Un Comité de Pilotage Régional orientera les avantages et activités de ce résultat par le biais d'une approche régionale. Le Comité sera présidé conjointement par un représentant national (sur une base tournante) et par le représentant de l'Agence d'exécution (le PNUD). Cette composante sera mise en œuvre, en coordination avec les points focaux nationaux, pour optimiser les avantages de l'échange d'informations, d'expérience et d'expertise et le renforcement des capacités régionales en matière d'adaptation. Les activités d'adaptation reposeront sur les activités existantes relatives à la GIZC, tandis que les programmes GIZC et cadres institutionnels seront renforcés grâce à une association du financement du FEM et d'un cofinancement. Le projet établira des liens avec les programmes existants (voir ci-dessus) afin de garantir la complémentarité entre les activités des différents projets et programmes et d'éviter les répétitions inutiles. Le projet développera la GIZC dans le cadre des activités existantes, et fournira à son tour un contexte GIZC dans lequel peuvent se poursuivre les activités en cours.

Réalisation 3.1 : Renforcement des capacités des institutions et ressources humaines à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et mesures d'adaptation dans l'environnement côtier

79. La réalisation 3.I constituera le principal mécanisme pour le développement d'activités de renforcement des capacités dans les pays participants. En particulier, les activités contribueront au développement de l'expertise dans l'application des modèles climatiques et océaniques pour contrôler et prévoir les vitesses de l'érosion côtière à la lumière des conditions climatiques changeantes. Les capacités locales doivent être renforcées pour identifier et surveiller la résistance/vulnérabilité sous-jacente des écosystèmes aux changements climatiques qui, en retour, appuiera et servira de catalyseur au renforcement des mesures de mise en œuvre. Les activités proposées aboutiront à la formation des chercheurs et directeurs aux techniques de promotion de l'adaptation aux changements climatiques dans les environnements côtiers et marins. Les connaissances en climatologie, sciences marines, océanographie et alternatives d'adaptation pour les régions côtières sont actuellement insuffisantes et doivent être renforcées.

80. Les activités proposées en faveur de la réalisation ci-dessus sont entre autres les suivantes :

3.I.I Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation national et régional et d'autres activités de renforcement de capacités en matière de (a) Gestion intégrée des zones côtières et impacts des changements climatiques, Techniques d'adaptation appropriées ; (b) Intégration des problèmes liés aux changements climatiques dans les programmes et secteurs de développement côtier ;

3.I.2 Analyse des données et formation en climatologie, océanographie et sciences marines pour renforcer les connaissances sur la réduction de la vulnérabilité à l'érosion côtière ;

3.I.3 Création d'un Comité de pilotage régional (CPR) chargé de formuler des avis sur les initiatives à mettre en œuvre et qui renforceront les capacités sur la formulation de mesures d'adaptation dans les régions côtières ainsi que sur d'autres besoins du projet.

Réalisation 3.2 :Mise en place d'un bureau d'échange pour recueillir, stocker et diffuser les enseignements et meilleures pratiques et les documents d'information.

81. Parmi les 5 pays, le Sénégal et la Gambie ont déjà acquis une certaine expérience dans la lutte contre l'érosion côtière par le biais de la régénération des dunes de sable, la reforestation des mangroves, les travaux de protection des côtes [structures *en dur* (murs maritime, épis) et structures *naturelles* (alimentation des plages)]. Au moins tous les pays participants bénéficieront du partage des expériences acquises grâce à la mise en œuvre des activités pilotes dans le cadre et au-delà de ce projet. Par conséquent, il est important de définir un mécanisme par lequel cet échange d'enseignements peut avoir lieu.

82. Cette réalisation encourage l'échange et la diffusion d'informations, de données et d'expériences entre les pays participants en vue d'appuyer les activités de renforcement des capacités d'adaptation à l'érosion côtière due aux changements climatiques. Elle contribuera à l'accroissement de la prise de conscience à l'égard du projet, à la compréhension de ses objectifs et progrès, à l'obtention d'informations de suivi et d'enseignements émergentes sur la gestion des écosystèmes côtiers et les approches novatrices en matière de gestion côtière. Le bureau d'échange permettra ensuite de transférer les enseignements et de faciliter la reproduction des meilleures pratiques. Des liens seront établis avec le Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation du PNUD-FEM afin que les enseignements sur la conception et la mise en œuvre du projet puissent contribuer à éclairer et orienter les conceptions de projets FEM ultérieurs sur les

changements climatiques et les écosystèmes côtiers dans d'autres pays en développement soufrant des mêmes problèmes.

83. Les réalisations attendues et les activités indicatives dc cette composante sont les suivantes :

3.2.I Mise sur pied et fonctionnement d'un mécanisme de type « bureau d'échange » basé sur le Web pour le suivi de l'érosion et des enseignements tirés ;

3.2.2 Documents d'information sur le projet (CD, bases de données, cartes, articles, brochures, bulletins) et

3.2.3 Organisation d'un forum après deux ans de mise en œuvre de ce projet pour partager les enseignements, échanger les expériences, etc.

Cadre 1: Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA)

L'apprentissage est un objectif important de cette phase pilote du FEM sur l'adaptation. Chaque projet d'adaptation doit incorporer une importante composante d'apprentissage dans la conception du projet, en se basant sur les bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation. Une évaluation rigoureuse permettra au FEM et aux autres agences de mesurer les progrès réalisés, ce qui aidera le FEM à déterminer le meilleur moyen de renforcer et d'élargir son portfolio. Le mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA) a été instauré par le PNUD-FEM pour faciliter ce processus d'apprentissage.

Le Mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (MAA) aidera à renforcer l'apprentissage global à partir de la Priorité stratégique sur l'adaptation (SPA), du Fonds pour les pays les moins développés (LDCF) et du Fonds spécial pour le changement climatique (SCCF) initiés par le FEM. Il contribuera à l'intégration de l'adaptation dans la planification et fournira de bonnes pratiques en matière d'adaptation. Elaboré sous forme de nouvelle "base de connaissances", le MAA fournira des outils et constituera une plate-forme d'apprentissage. Il sera conçu en tant que réseau de connaissances collaboratif et libre de droits dirigé par les institutions du Sud. Il aura comme partenaires le Stockholm Environment Institute (SEI) et le Regional and International Networking Group (RING).

Le MAA a été conçu de manière à contribuer à l'intégration de l'adaptation au changement climatique, incorporant la variabilité dans les plans de développement des pays ne figurant pas dans l'annexe I et au sein de l'ensemble du portfolio du FEM. Pour appuyer la réalisation de cet objectif, les activités liées à l'adaptation devront fournir des données pouvant contribuer à guider la mise en oeuvre des initiatives du FEM en matière d'adaptation au changement de climat. Du point de vue de la famille du FEM, c'est grâce au partage des connaissances entre les utilisateurs que le portfolio du FEM pourra bénéficier de manière globale des atouts respectifs et de l'experience des diverses agences de mise en oeuvre.

(1) Les leçons apprises par les projets peuvent être classées selon les critères suivants :
L'adaptation porte-t-elle sur :

- le changement climatique, notamment les risques de variabilité (d'une année à l'autre et/ou sur plusieurs décennies) ?
- des questions sectorielles isolées et/ou socio-économiques ?
- des écosystèmes ?

(2) Quelles sont les meilleures pratiques concernant :

- l'intégration de l'adaptation dans les politiques de développement national et local ?
- les mécanismes de conception et de mise en oeuvre du projet ?

Ce critère doit inclure les leçons sur la manière de définir les options d'adaptation prioritaires (stratégies/politiques ou opérations), la portée du projet d'adaptation (locale, sous-régionale, nationale à sous-régionale) ainsi que les approches à l'adaptation du point de vue du développement des capacités, notamment faire participer les partenaires stratégiques à l'adaptation. Les leçons porteront sur :

- les indicateurs d'impact au niveau du projet et du programme.

(3) Partager les connaissances et l'expérience sur l'adaptation, particulièrement les leçons apprises dans les domaines suivants :

- quels sont les principaux obstacles à l'adaptation au niveau de la production ou de l'utilisation des informations ? (Quelles leçons tirées ont une certaine pertinence pour le PNUD, le FEM et/ou les partenaires locaux en ce qui concerne la conception et la mise en oeuvre du projet d'adaptation) ?
- quels sont les facteurs de réussite (ou d'échec), notamment en ce qui concerne la reproduction et le passage à l'échelle ?
- à quel moment les stratégies de gestion deviennent-elles 'hors-limites' et sur quelles durées ?

Voir l'annexe A6 pour un modèle d'intégration des leçons apprises lors de la mise en oeuvre du projet dans le MAA.

RÉSULTAT 4 : Apprentissage, évaluation et gestion accrue de l'adaptation

84. Pour une coordination et une gestion efficace du projet, un mécanisme doit être mis en place. Ce mécanisme a été décrit dans les dispositions de l'exécution. Le fonctionnement de ce mécanisme et ses interactions avec d'autres mécanismes de gestion de projet/programme dans le pays et avec ses parties prenantes peuvent être considérés comme une forme d'apprentissage et de renforcement des capacités. Ce mécanisme va assurer un renforcement de la prise de conscience de la nécessité de renforcer les capacités d'adaptation des communautés et des zones touchées et de la prise de mesures au niveau des décideurs et des décideurs à divers niveaux.

Réalisation 4.I : Mise en place d'un mécanisme d'apprentissage pour une gestion de l'adaptation

85. La mise en place de mécanismes de gestion du projet à l'échelle régionale et nationale, qui va contribuer à la prise de conscience des changements climatiques, de la gestion de l'adaptation et des intentions du projet, est une étape importante dans la création d'un cadre favorable aux activités d'Adaptation. Les acteurs concernés (qu'il s'agisse des planificateurs, des décideurs, des groupes d'intérêt, etc.) devront être informés et impliqués dans le projet, afin de s'assurer d'une bonne compréhension de l'information, des changements d'attitudes et de la volonté de prendre des mesures. Les mécanismes de gestion du projet vont aussi s'assurer que les leçons tirées ne seront pas perdues, mais qu'elles seront diffusées et mises en évidence dans le cadre de mécanismes d'apprentissage plus larges, comme le Mécanisme d'Apprentissage de l'Adaptation. Les produits recherchés et les activités indicatives de cette composante sont :

4.I.I Des mécanismes de gestion des projets établis avec des mandats clairs pour promouvoir l'apprentissage de l'adaptation à tous les niveaux ;
4.I.2 La mise en place d'un réseau des acteurs en Adaptation à l'érosion côtière et
4.I.3 L'organisation de réunions périodiques pour les pays participant sur la formation, l'échange d'informations et de points de vue.

Réalisation 4.2. : Renforcement de la coopération régionale pour la prise en compte des effets des changements climatiques dans la gestion des zones côtières.

86. Les pays impliqués dans ce projet partagent un littoral commun, d'où l'interdépendance de leurs actions en vue de s'attaquer de manière efficace aux causes racines de la dégradation des zones côtières. Vu les similarités entre les différents pays concernés (soit dans les types de zones côtières et de végétation, soit dans les causes sous-jacentes de l'érosion côtière et des expériences dans la lutte contre cette dernière), la coopération régionale constituera une plus-value dans la prise en compte des effets des changements climatiques dans les régions côtières communes. Actuellement, il n'existe aucun mécanisme pour ces efforts collectifs en vue de résoudre les problèmes de l'érosion côtière.

87. La coopération entre les pays membres sera encouragée pour mettre en place une gestion intégrée des écosystèmes régionaux compte tenu des effets changements climatiques à venir, y compris l'élévation du niveau de la mer. Un réseau/groupe de travail régional facilitera l'échange d'informations et la coopération dans la lutte contre l'érosion côtière due aux changements climatiques. Il s'agira notamment d'échanger et de partager les enseignements sur les méfaits et les mesures d'adaptation et de rechercher des financements pour appuyer les activités de collaboration régionale à vocation de réduire ces méfaits. Pour parvenir à cette réalisation, les activités ci-dessous sont proposées :

2.4.1 Convocation d'un forum régional entre les décideurs en matière de planification côtière, urbaine et les autres acteurs des pays participants ;

2.4.2 Mise sur pied d'un groupe de travail et/ou réseau interrégional sur l'adaptation aux effets des changements climatiques sur les régions côtières ;

2.4.3 Développement d'initiatives transfrontalières en matière d'adaptation à travers les échanges d'expérience et l'élaboration de projets et programmes transfrontaliers.

2.6 Indicateurs du projet, risques et hypothèses

Indicateurs

88. Les indicateurs du projet font l'objet d'une discussion en détail dans le Cadre Logique. Les principaux indicateurs sont :

- Le nombre de systèmes de protection des côtes (souples et rigides) nouvellement installés ou réhabilités. Il s'agit par exemple, du nombre de nouvelles installations avec de nouvelles matières/méthodes, d'un recul des nouvelles installations
- La longueur de la côte protégée, la réduction des niveaux d'érosion, les charges sédimentaires, le nombre de canaux construits, le couvert végétal dans les sites pilotes (en Ha), la réduction du déboisement dans les sites pilotes, le nombre et l'étendue des pare-feu, l'augmentation du couvert forestier.
- Les perceptions de l'efficacité et de la pertinence des résultats du projet, les augmentations des revenus des ménages, le nombre et la superficie des projets de conservation communautaires, le nombre de ménages utilisant de nouvelles ressources, la consommation de bois, le nombre de débats entre les acteurs concernés sur le changement climatique et la gestion côtière.
- Au moins 25 membres actifs chargés de l'information (les membres du groupe de travail sur le changement climatique et la gestion côtière, le personnel du projet, les membres de la communauté)
- La zone de couverture des systèmes de gestion côtière, les programmes de gestion des cours d'eau et bassins, le nombre de plans relatifs à la hausse du niveau des mers (et au changement climatique) le nombre de politiques et programmes modifiés pour s'occuper de l'adaptation et le nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'adaptation ;
- Le nombre de nouveaux sites d'exploitation du sable par an (avant et après le projet) ;
- Les produits SIG (Systèmes d'Informations Géographiques) stockés auprès de certains dépositaires dans le pays et réservés à l'usage général des acteurs concernés ;
- La participation de représentants du gouvernement et du secteur privé aux séminaires, le nombre de membres de la communauté formés à la gestion des ressources côtières dans le contexte du changement climatique et des impacts anthropogéniques et
- La prise de conscience des résultats de la surveillance (le nombre d'informations diffusées par les médias sur le changement climatique et les impacts sur les régions côtières et la hausse du niveau de la mer).

Risques

89. Les principaux risques pour la mise en oeuvre de ce projet sont : (a) un conflit entre les états côtiers aux agendas politiques différents qui entraîne une incapacité des pays à participer à des activités régionales leur permettant de coopérer au niveau nécessaire pour obtenir des résultats ; (b) les questions économiques et sociales locales pressantes comme la pauvreté et les questions de santé humaine impliquent que les impacts des changements climatiques et la hausse du niveau des mers sur les communautés côtières bénéficient d'une attention et d'un investissement insuffisants ; (c) il existe un nombre adéquat d'experts régionaux pour répondre aux besoins de mise en œuvre du projet y compris celui de renforcement des capacités individuelles dans la région ; (d) les pays participants ne seront pas en mesure de s'entendre sur les mécanismes nécessaires pour obtenir des solutions durables et (e) les acteurs importants au niveau local (les communautés, les gestionnaires côtiers, les planificateurs urbains, les acteurs du secteur touristique) vont considérer les efforts de gestion basés sur l'écosystème comme étant préjudiciables ou hors de leur portée étant donné leurs intérêts. Plusieurs autres risques et mesures d'atténuation possibles ont été notés dans le tableau 3 du Sommaire. Ce projet devra trouver les moyens de mettre ces mesures d'atténuation en œuvre.

2.7 *Avantages escomptés au niveau mondial, national et local*

90. Le principal objectif de ce projet est de protéger l'intégrité de l'écosystème dans le cadre des impacts prévus du changement climatique le long du littoral du Courant Canarien. Ce littoral est d'une importance mondiale puisqu'il abrite plusieurs zones protégées (ZP) comme le Banc d'Arguin, Djoudj, Diawling, Saloum, etc. Bien que l'intégrité de l'écosystème puisse être une condition nécessaire pour la viabilité de ces ZP, elle ne constitue pas un élément suffisant en soi. Le projet apporte une contribution importante en s'assurant que les préoccupations relatives au changement climatique soient mieux intégrées dans les activités qui soutiennent la gestion et l'utilisation de ressources de la biodiversité importantes au plan mondial. Si des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique, comme la hausse du niveau de la mer, ne sont pas soutenues, ces ZP ne vont probablement pas profiter, à long terme, tous les avantages des mesures appliquées (dans le cadre des projets de biodiversité conventionnelle) pour promouvoir et gérer des ressources de biodiversité importantes pour le monde entier. En particulier, il devrait s'en suivre des pertes importantes (et potentiellement irréversibles) pour les écosystèmes fragiles. Le maintien de la stabilité de l'écosystème dans le cadre du changement climatique est par conséquent une condition nécessaire pour la gestion de la biodiversité dans le cadre de la production, à savoir les pêcheries qui sont un des principaux secteurs de l'économie pour les pays ciblés. En promouvant des mesures qui réservent les ressources fragiles au plan écologique comme la mangrove (par exemple, par l'introduction et l'application de règles de zonage), en facilitant une gestion intégrée améliorée des zones côtières (y compris les ressources dans les zones marécageuses et les écosystèmes insulaires) et en encourageant la reproduction basée sur les expériences et les leçons tirées, le projet va contribuer à une gestion améliorée et à une utilisation durable de la diversité biologique des ressources côtières et marines dans plusieurs sites pilotes dans la région d'Afrique de l'Ouest. Ce projet va générer des avantages pour l'environnement mondial en accroissant la capacité des pays participants à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies durables dans le domaine focal de la préservation de la biodiversité face aux conditions climatiques en constante évolution. Ceci va compléter les interventions en cours et planifiées du FEM dans le domaine focal de la préservation de la biodiversité.

91. Le projet ACCC va également de manière simultanée accroître l'adaptation au changement climatique y compris à la variabilité. C'est un bénéfice direct en soi, tant en termes d'avantages locaux (une dépendance réduite à l'assistance technique extérieure va renforcer les efforts de développement économique) que d'avantages au plan mondial (des niveaux réduits d'érosion côtière, le maintien des stocks de poisson, etc.)

92. En outre, une autre source indirecte d'avantages au plan mondial sera tirée :

- des changements de politiques par les gouvernements et les bailleurs de fonds ;
- des actions menées par les bénéficiaires des subventions et les acteurs exerçant une influence à travers une plus grande prise de conscience des questions environnementales et une capacité d'organisation renforcée et
- de la défense de l'environnement assurée par les des membres de la communauté.

93. Un des impacts les plus importants du projet va provenir des actions axées sur la vulnérabilité des groupes tels que les communautés indigènes, qui sont fréquemment négligées dans le cadre de nombreuses politiques d'intervention. Des avantages sont prévus principalement dans la zone focale de BD. Par exemple, au Mali un projet SGP mené avec un groupe de sept villages dans le Sud du Sahel pour stopper la désertification menaçant des variétés de plantes et des espèces animales locales. Ce projet n'a pas seulement entrepris la restauration de l'écosystème, mais a également démontré aux autorités locales la capacité des populations locales à gérer leurs terres de manière durable. Ces types d'avantages seront amplifiés à travers le projet ACCC, qui met l'accent sur des interventions similaires mais au niveau des régions côtières.

2.8 Qualification et motivation du pays

Qualification

94. Tous les pays participants proposés sont éligibles dans le cadre du paragraphe 9(b) de l'Instrument FEM. Tous les pays participants ont ratifié l'UNFCCC[29] et sont éligibles à un soutien financier sous l'Annexe I de l'UNFCCC, et à une assistance technique du PNUD. *Se reporter à la Section IV Autres accords pour trouver l'approbation par le point focal opérationnel national.*

Motivation du pays

95. En 2002, le MSP PNUE/FEM sur la Composante environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), « Programme de renforcement des capacités pour le développement des plans d'action pour l'environnement sous-régionaux pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » a été initié en vue de faciliter le Plan d'Action pour l'Environnement du NEPAD. Afin de définir les domaines prioritaires du Plan d'Action du NEPAD, huit groupes de travail thématiques ont été mis sur pied au cours du MSP, dont un sur les Ressources marines, côtières et d'eau douce. En suivant les recommandations du Groupe de travail côtier/marin, qui s'est réuni à Abuja, au Nigeria , du 24 au 25 février 2003, le MSP FEM NEPAD a identifié trois projets du Processus africain comme les activités centrales du Plan d'Action Environnemental : **Projet 1** : Atténuation de l'érosion côtière et réhabilitation des zones dégradées en Afrique sub-saharienne ; **Projet 2** : Soutien de l'élaboration et la mise en œuvre de l'ICAM en Afrique sub-saharienne ; **Projet 3** : Evaluation de la vulnérabilité des

[29] Dates de ratification / entrée en vigueur de l' UNFCCC – Cap-Vert (Mars 1995/Juin 1995) / Guinée Bissau (Octobre 1995/Janvier 1996) / Gambie (Juin 1994 / Septembre 1994) / Mauritanie (Janvier 1994 / Avril 1994) / Sénégal (Octobre 1994 / Janvier 1995)

zones côtières sub-sahariennes aux divers impacts du changement climatique (y compris la hausse du niveau de la mer). L'Union Africaine a adopté le Plan d'Action du NEPAD pour l'Environnement lors de son Sommet de juillet 2003 à Maputo. Comme conséquence des consultations régionales informelles entre les cinq pays, il a été demandé au COI de l'UNESCO par le Gouvernement du Sénégal, agissant en tant que Coordonnateur pour l'Initiative Environnement du NEPAD, d'adapter les trois projets[3] du NEPAD en un projet régional unique en se basant sur la complémentarité, les points communs et les interconnexions des problèmes traités, c'est-à-dire l'érosion côtière, la vulnérabilité au changement climatique et la Gestion intégrée des zones côtières. Le concept de projet qui en a résulté a été identifié par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) comme un des projets prioritaires du Plan d'Action du NEPAD à mettre en œuvre[30].

96. Le projet a été approuvé par les Points focaux désignés par les cinq pays participants durant une Première réunion de planification régionale[31] du Projet du NEPAD à Dakar, au Sénégal, du 03 au 05 mars 2004. En plus d'approuver cette proposition, les pays participants ont recommandé que cette proposition de projet soit plus amplement définie et élaborée, et qu'à cette fin, la description du concept soit soumis au FEM pour un financement de type PDF-B. Les activités de type PDF B sont désormais achevées et cette proposition reflète les principaux résultats de cette phase préparatoire.

2.9 Viabilité

97. La viabilité est une partie intégrante de la conception du projet, même s'il n'est pas prévu que le projet, en et par lui-même va établir un cadre gestion de l'écosystème durable. Les dispositions qui facilitent la viabilité d'un tel cadre seront prises durant la phase d'exécution. La viabilité des résultats du projet va principalement dépendre de l'efficacité de l'implication des acteurs, du caractère approprié de l'application des directives de l'ICAM aux contextes nationaux et locaux, de la capacité et de l'expertise technique, juridique et institutionnelle compétente au niveau national et de l'engagement politique et financier à long terme des décideurs.

98. La viabilité à long terme et la durabilité du projet vont également dépendre en grande partie de l'ampleur de la possibilité de renforcement des capacités institutionnelles nationales à travers la mise en oeuvre d'activités pilotes. Un certain nombre de mesures ont été planifiées, pour jeter les bases d'une viabilité institutionnelle, politique et financière. Une approche progressive va permettre de programmer les interventions dans le cadre des capacités d'absorption des pays participants. Une stratégie essentielle du projet en engendrant une viabilité institutionnelle est de créer des partenariats au niveau régional entre les institutions. Les institutions nationales responsables de la poursuite des activités qui seront démarrées dans le cadre du projet seront identifiées, tout comme le seront les centres d'expertise régionaux et internationaux, qui vont abriter les services de renforcement des capacités. Cette stratégie devrait fortement renforcer les perspectives de viabilité institutionnelle, en se basant sur les compétences régionales existantes.

99. L'exercice d'évaluation mené durant le processus PDF B sera étendu pour identifier les besoins en matière de renforcement des capacités des institutions nationales, qui vont fournir les bases pour l'élaboration et la mise en œuvre des activités centrales dans le cadre de ce projet. Cet exercice sera remis à jour de manière périodique, sur la base des résultats des questionnaires d'enquête des principaux acteurs et des évaluations

[30] Correspondance du Président de l'AMCEN au Secrétaire Exécutif De la COI (29 Décembre 2003)
[31] Le rapport de la réunion de report Dakar meeting est disponible à la demande.

indépendantes. Le renforcement des capacités au niveau communautaire sera complété par la participation à des séminaires, l'échange d'informations entre les communautés et les institutions. Ces activités seront facilitées par l'unité de gestion du projet.

2.10 Reproductibilité

100. La reproductibilité sera un des critères utilisés dans la sélection des sites de projet pilote, et a pour objectif de permettre aux projets sélectionnés de démontrer que la planification de l'adaptation et l'évaluation peuvent donner des résultats pratiques débouchant sur des résultats tangibles, pouvant être totalement intégrés dans une politique nationale et régionale plus large et la planification d'un développement durable. Les résultats de toutes les composantes du projet auront une valeur démonstrative importante avec un potentiel important de reproduction au niveau national, sous-régional et régional et en particulier dans les pays où l'amélioration de la gestion de la zone côtière est reconnue comme une nécessité urgente mais où elle est confrontée à des obstacles similaires.

101. La reproductibilité sera réalisée au niveau mondial (ex., à travers des leçons essentielles d'intégration), national (ex., par le développement des capacités nationales pour soutenir les activités d'adaptation) et au niveau local (ex, là où un nouveau savoir faire parmi les communautés, les ONG locales et les CBO peut encourager une meilleure adaptation aux activités relatives au changement climatique).

102. Pour jeter les bases de la reproduction de l'approche et du transfert des leçons tirées du projet, un effort de renforcement des capacités au niveau de l'ensemble des activités du programme sera initié au niveau mondial, national et local. Cet effort sera lié au Mécanisme d'apprentissage de l'adaptation PNUD-FEM.

103. Finalement, bien que ceci soit au-delà de la portée du projet, la reproduction des activités se fera idéalement sur le long terme à travers la mise en place de nouveaux fonds d'adaptation.

PARTIE III : ARRANGEMENTS DE GESTION

104. L'élaboration, l'exécution et la coordination du projet seront effectuées comme décrit ci-dessous. En bref, plusieurs activités sont envisagées dont l'établissement du Comité permanent du projet régional, l'établissement d'une Unité de coordination régionale (avec la nomination d'un Coordinateur de projet régional, l'acquisition d'équipements supplémentaires et d'autres éléments nécessaires pour rénover l'unité du projet), l'organisation de réunions du Comité permanent régional (avec la présentation des rapports sur la mise en œuvre et les progrès du projet), la mise en place de mécanismes d'exécution nationaux, l'organisation de la coordination entre les agences de mise en œuvre et d'exécution incluant la consultation, la signature des accords et la participation du Projet à des Conférences internationales importantes. Les TDR pour le personnel qui doit être recruté se trouvent en Annexe.

3.1 Agence d'exécution

105. Le projet sera exécuté par le PNUD. Le PNUD-FEM, à travers son Groupe de renforcement des capacités et d'adaptation (CDAC) sera dans l'ensemble responsable de la réalisation des objectifs du projet et de leur intégration dans une perspective globale. Le personnel du CDAC va assurer la surveillance et la supervision du Projet et apporter des conseils techniques si nécessaire. L'Unité de coordination régionale PNUD-FEM (Dakar) et les bureaux de pays du PNUD concernés vont fournir des services de soutien à la mise en œuvre ; le Bureau PNUD du Sénégal sera le bureau de pays principal.

3.2 Dispositions d'exécution

106. Au vu de l'ampleur spécifique du projet, qui nécessite des interventions tant au niveau national que régional, le Projet sera exécuté à deux niveaux distincts.

Gestion et Coordination du projet au niveau régional

107. Le PNUD sera responsable des aspects substantifs liés au soutien technique du projet, et conjointement avec l'UNESCO/COI, mettra en place les activités régionales. L'UNESCO/COI, fournira les éléments techniques du Projet et sera responsable de la composante de supervision et d'évaluation de l'amélioration des capacités d'adaptation. Elle sera également responsable de la mise en place et du fonctionnement du Comité de Pilotage Régional du projet (RPSC) et va s'assurer que les pays participants travaillent d'une manière coordonnée et non dans le cadre de projets individuels. A cet égard, l'UNESCO/COI fournira également un suivi sur l'exécution des composantes nationales dans le cadre des dispositions nationales (NEX/DEX). L'UNESCO/COI va également agir en tant que plateforme régionale pour l'échange d'informations, le renforcement des capacités et faire la synthèse des expériences et des leçons tirées. Afin d'assumer ces responsabilités, l'UNESCO/COI va mettre en place une Unité de gestion de programme régionale (RPMU) située au niveau du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique (Sénégal). Afin de faciliter la mise en place de la composante régionale, le Bureau PNUD du Sénégal assurera la fonction de bureau de pays principal au nom des autres pays. Après l'approbation du projet par le FEM, et avant le démarrage du projet, un accord sera signé entre le PNUD Sénégal et l'UNESCO/COI.

108. Les agences nationales d'exécution devront soumettre leur plan de travail pour approbation technique et contrôle de la qualité auprès du RPMU, de l'UNESCO/COI et du PNUD-FEM en tant qu'agence de mise en œuvre.

Unité de gestion de programme régionale (RPMU)

109. La coordination et la collaboration régionales, l'exécution des activités régionales seront facilitées par une Unité de gestion de programme régionale. La RPMU, établie au Bureau de l'UNESCO BREDA, va fournir des conseils techniques à tous les participants au projet, organiser les activités et répondre aux besoins administratifs de la composante régionale et proposer des services de suivi aux composantes nationales. Elle sera composée d'un Responsable de Projet Régional (RPM) et de son équipe d'assistants financiers et techniques. La RPMU va coordonner les activités régionales, y compris :

- La facilitation de la communication entre les pays participants et les Equipes de gestion du projet ;
- Le travail avec le PNUD-BP et les Agences principales nationales pour établir le Comité permanent du projet régional ;
- L'organisation d'une réunion annuelle qui va regrouper les représentants de tous les pays participants, le Comité de Pilotage Régional du projet, les équipes de gestion du projet au besoin ;
- La mise en œuvre des activités nationales en conformité avec un plan de travail national et donner des conseils techniques au besoin ;
- La formulation d'une disposition de co-financement/collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux potentiels ;
- L'intégration des leçons tirées et des meilleures pratiques dans le Mécanisme d'apprentissage de l'adaptation.

La RPMU sera directement responsable devant les Agences de mise en oeuvre et d'exécution et devant le Comité de Pilotage Régional du projet. Pour la description des emplois des membres de l'équipe, voir ci-dessous.

110. L'UNESCO/COI en consultation avec le PNUD, va de manière compétitive recruter un Responsable de projet régional conformément aux procédures standard du PNUD. Le PNUD-FEM et l'UNESCO/COI vont s'entendre sur un protocole d'accord régissant l'exécution régionale des activités pertinentes dans le cadre du Projet.

Comité de Pilotage Régional du Projet (RPSC)

111. Un Comité de Pilotage Régional du Projet sera mis en place et devra comprendre le Coordonnateur national de chaque pays, les représentants de l'Agence principale nationale et du Ministère en charge des Finances, de l'Agence d'exécution (PNUD), du partenaire de mise en oeuvre (UNESCO/COI), de tous les partenaires assurant le co-financement du projet en apportant une assistance financière aux objectifs du Projet et au SINEPAD, en tant qu'organisation partenaire principale du FEM dans la région.

112. Les observateurs, pouvant être invités à assister à l'exécution du projet par le RPSC, peuvent être des représentants des acteurs concernés au niveau régional, des ONG s'occupant de la défense de l'environnement (régionales et internationales), d'autres agences donatrices, etc. La présence d'observateurs sera approuvée par consensus par les membres du Comité. Il est prévu que les programmes régionaux comme le CCLME, le PRCM et la Convention d'Abidjan seront invités en tant qu'observateurs. Le Comité sera présidé conjointement par un représentant national (sur une base tournante) et par le représentant de l'Agence d'exécution (le PNUD).

113. Le RPSC devra se réunir tous les ans et afin de réduire la bureaucratie et de limiter le fardeau supplémentaire pour les représentants des pays, la réunion du Comité se tiendra conjointement avec d'autres réunions régionales.

114. Les principales fonctions du RPSC seront de :
- Surveiller les progrès dans l'exécution du projet ;
- Fournir une orientation stratégique et politique ;
- Passer en revue et approuver des plans de travail et des budgets annuels (y compris des révisions) pour le projet ;
- Identifier les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités ;
- Passer en revue et approuver tous les rapports et conclusions de surveillance et d'évaluation ;
- Fournir un forum régional pour la révision et la résolution des préoccupations nationales ;
- Fournir un forum régional pour la participation des acteurs ;
- Fournir une plateforme à partir de laquelle seront lancées de nouvelles initiatives liées au Projet mais nécessitant un soutien séparé des bailleurs de fonds et
- S'assurer que toutes les parties concernées soient tenues informées et puissent faire des commentaires.

115. Dans un délai de deux (2) mois à compter de la signature du Document du Projet, une réunion régionale initiale sera organisée avec l'objectif de finaliser les plans de travail nationaux et la répartition des ressources pour chacune des activités du projet. A la suite de cette réunion régionale, les décisions prises seront transmises aux réunions préparatoires nationales.

Gestion et coordination du projet au niveau national

116. Dans chaque pays participant, un mécanisme « Exécution Nationale » sera mis en place. Chaque pays va mettre en place une Equipe de gestion du projet national (NPMT) en suivant les procédures PNUD NEX. Le NPMT va comprendre un Directeur de projet national (désigné par l'Agence principale après sélection en tant que contribution en nature), un Coordonnateur de projet national, son équipe d'assistants et son personnel d'appui (Termes De Référence en annexe). Le recrutement du personnel se fera à travers un comité mis en place à cet effet. Ce comité sera coordonné par le Ministère de l'Economie et des Finances. Les Bureaux du PNUD vont soutenir les activités nationales et en charger le NEX à sa demande. Des consultants locaux, régionaux et internationaux seront recrutés pour des tâches spécifiques si besoin est.

117. l'Agence principale nationale qui est la Direction de l'Environnement du Ministère de l'Environnementest responsable de l'exécution effective du projet et de la gestion de la Composante nationale. Le RPMU devra examiner et approuver en premier lieu les plans de travail fournis par les équipes nationales de chaque pays.

118. Le Ministère en charge des Finances ouvrira un compte bancaire au nom du projet avec deux cosignataires (le Coordonnateur National et l'Assistant Administratif et financier) et un suppléant au Coordonnateur National. Le déboursement des fonds sera basé su la qualité des réalisations, à la suite de l'approbation technique et se fera sous formes d'avances de fonds trimestrielles, et ceci en conformité avec le Plan de Travail Annuel approuvé par le Comité National de Pilotage.

119. Les équipes nationales travailleront avec le RPMU dans l'exécution de leurs activités respectives, et conformément aux mesures d'établissement de rapports présentées dans le texte S&E du PRODOC. Le projet produira des rapports d'activités et des rapports financiers trimestriels qu'accompagneront les pièces justificatives des dépenses encourues pour le trimestre. Ces documents seront transmis au Ministère en charge des Finances qui procèdera à la vérification des justificatifs des dépenses, à l'approbation de la demande de fonds et à son instruction à l'adresse du PNUD sous la signature de l'Ordonnateur National de chaque pays participant concerné. Le PNUD-RTA pour l'Adaptation (Dakar), et le PNUD-Hq fourniront des conseils en ce qui concerne les aspects S&E, et selon les procédures établies.

120. Le NPMT va établir des procédures administratives et des systèmes de fonctionnement, faire effectuer un audit annuel et mettre en place un système de gestion financière à travers l'élaboration d'un Manuel de procédures administratives, comptables et financières. Il va travailler en étroite collaboration avec l'Agence principale nationale et le Bureau de pays du PNUD et va faciliter le travail du Comité National de Pilotage (voir ci-dessous).

121. Les Agences principales identifiées sont les suivantes :

- *Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, des Lacs et des Bassins de Rétention, Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature (Sénégal)*
- *Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Direction de l'Environnement (Mauritanie)*
- *Ministerio dos Recursos Naturais, Direcçao Geral do Ambiente (Guinée Bissau)*
- *National Environment Agency (Gambie)*
- *Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Direction Générale de l'Environnement (Cap-Vert)*

122. Alors que la structure nationale ne sera pas totalement opérationnelle dès le départ, le PNUD-FEM, l'UNESCO/COI et les bureaux de pays du PNUD, travaillant en coordination avec les Agences principales nationales, seront activement impliqués dans la planification de l'atelier préparatoire du projet national. Le but de ce séminaire sera d'ajuster les activités et les dépenses de la première année du Projet, sur la base des décisions de la première réunion du Comité de Pilotage du Projet Régional. Au cours de ce séminaire initial, le calendrier des dépenses sera finalisé. Le personnel principal du projet et ses homologues officiels seront présentés les uns aux autres et se familiariseront avec les règles et procédures du PNUD. Tout le personnel du projet sera informé de ses responsabilités et des besoins du Projet en matière de surveillance et d'évaluation. Une réunion du Comité National de Pilotage (NSC) sera organisée juste après la réunion initiale afin d'approuver le Plan de travail national annuel et les modalités d'exécution conformément aux critères du PNUD. La Figure 2 donne une vue d'ensemble schématique des dispositions d'exécution.

123. Au niveau national, chaque pays participant va désigner un Directeur de Projet National (NPD), qui sera un représentant de l'Agence principale nationale au niveau du projet et un Coordonnateur de projet national (NPC). Le NPD va superviser et conseiller le NPC. Un comité de sélection sera mis en place pour le recrutement du NPD et du NPC et sera composé de l'Agence nationale d'exécution, des représentants de l'Agence principale et ceux du Ministère en charge des Finances qui coordonnera le processus, en consultation avec le RPMU, l'UNESCO/COI et conformément aux règles de l'Exécution Nationale. Le NPC va également travailler en collaboration étroite avec l'Agence principale et va présenter des rapports d'étape. Le NPC va s'assurer de l'établissement des relations appropriées avec les autres structures gouvernementales concernées. Le NPC va procéder à la mise en place d'un Comité National de Pilotage (NSC), qui sera dirigé par l'Agence principale.

124. Là où il existe déjà une organisation nationale appropriée (par exemple une Commission nationale sur le changement climatique) qui fonctionne au niveau intersectoriel, elle doit être mandatée pour jouer le rôle de NSC (afin d'éviter de créer des mécanismes parallèles inutiles). La fonction de ce Comité sera d'appréhender les concepts et les objectifs du projet au niveau national, afin d'accélérer les activités nationales liées aux composantes et résultats du projet et de garantir des activités complémentaires entre les stratégies et politiques nationales et les objectifs du projet régional. Des comités relatifs à d'autres activités de facilitation, telles que le processus NCSA et l'élaboration NAPA, devront également être consultés ou participer aux activités de ce comité.

Figure 2: Vue d'ensemble schématique des dispositions d'exécution.

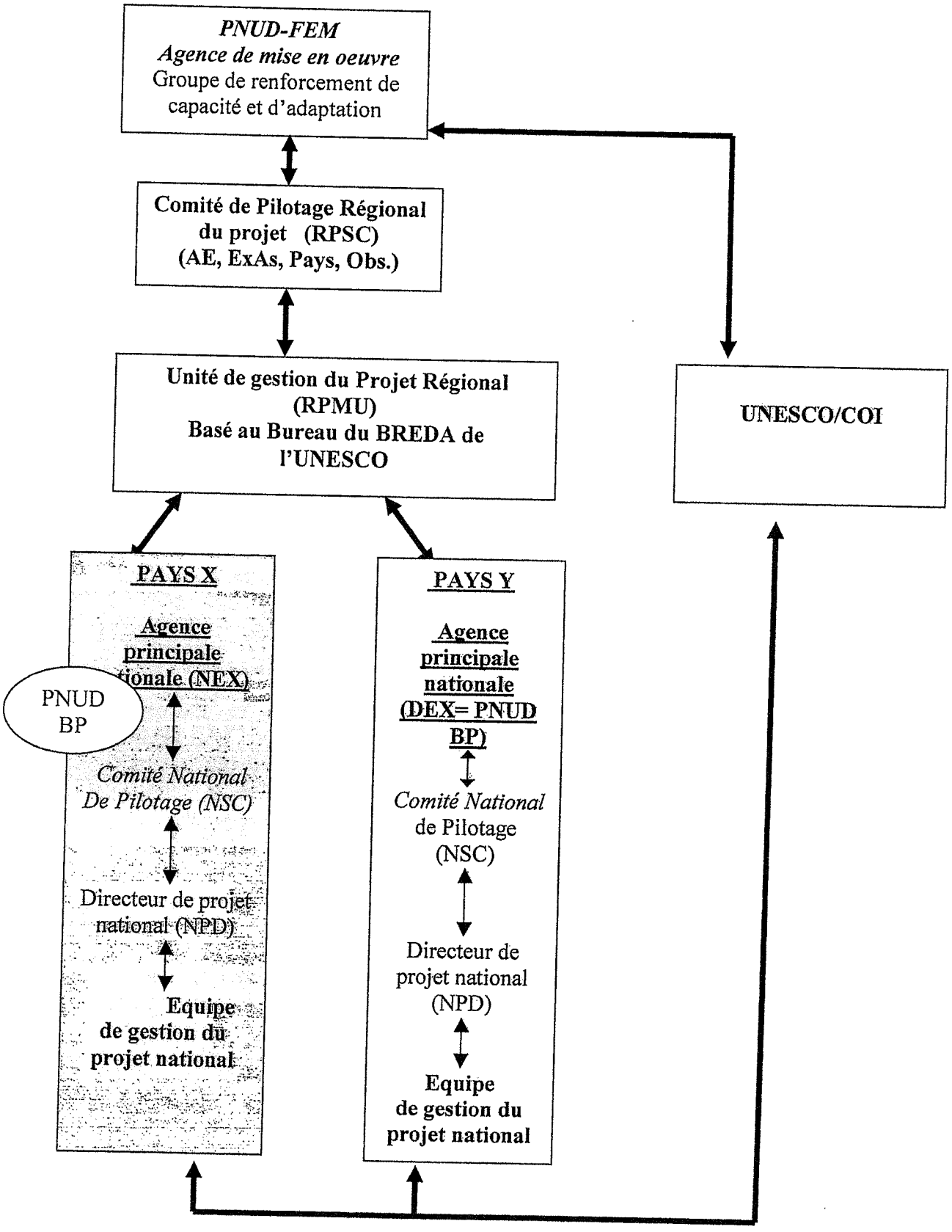

125. Le NPD et le NPC vont siéger au NCC et vont participer au RPSC. Ceci va fermement établir le Coordonnateur du projet national comme le point focal essentiel pour les interactions avec l'Unité de coordination du projet. Le Coordonnateur national va travailler en étroite collaboration avec l'Unité de coordination régionale, et va présenter des rapports d'étape périodiques.

126. Le mécanisme national (NEX/DEX) sera responsable de :

Conception et mise en oeuvre de l'ensemble du projet :

1. Elaborer un projet de mise en oeuvre du projet national qui reflète les buts et objectifs du projet qui vont inclure :
    - une conception détaillée du projet, comprenant des calendriers, les réalisations attendues, la stratégie déterminante et le budget ;
    - la structure de gestion du projet qui va décrire les rôles, responsabilités et rapports hiérarchiques de toutes les parties engagées dans le projet, dont l'Equipe de gestion du projet, le Comité Régional de Pilotage du projet, le Comité Consultatif Technique, les Comités Nationaux de Pilotage et clarifier, si nécessaire, l'Analyse du cadre logique du projet.
2. Réviser et améliorer le plan détaillé de mise en oeuvre du projet, mais ne se limitant pas aux calendriers, à la délégation des responsabilités et au budget, comme demandé et approuvé par le PNUD ;
3. Assurer une communication régulière avec et entre les membres des Comités Nationaux de Pilotage des pays participants ;
4. Recueillir les leçons tirées au fur et à mesure que le projet avance ;
5. Communiquer les conclusions et les résultats du projet aux responsables politiques et du changement climatique à travers tout le cycle du projet, mais sans se limiter :
    - à des présentations lors de conférences nationales et internationales et de séminaires sélectionnés et
    - à la publication d'articles et d'études de cas ;
6. Confirmer ou établir les Comités nationaux de pilotage dans les pays participants ;
7. Travailler avec les Comités nationaux de pilotage pour élaborer et finaliser des plans de mise en oeuvre détaillés au niveau national et des processus de supervision, accordant une attention particulière à la nécessité d'une composante de passage à l'échelle des orientations. Les plans d'exécution doivent inclure :
    - une structure de gestion du projet qui va décrire les rôles, les responsabilités et les rapports hiérarchiques de toutes les parties engagées dans le projet et
    - une Analyse du cadre logique ;
8. Superviser, participer à et surveiller l'exécution des projets pilotes individuels qui sera entreprise dans les pays participants ;
9. Elaborer des guides de conseils et de leçons sur l'intégration stratégique inspirés de l'expérience sur le terrain et s'assurer que les projets pilotes comportent des activités bien définies pour le passage à l'échelle du terrain aux réformes des orientations et
10. Maintenir un dialogue continu avec les Comités nationaux de pilotage et les équipes d'exécution nationales du projet.

Expertise technique

11. Identifier, engager et gérer les experts techniques et les consultants est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre du projet dans son ensemble ainsi que ses projets pilotes individuels et coordonner leur participation aux Comités nationaux de pilotage.

Renforcement des capacités

Pour renforcer les capacités au sein de l'organisation régionale et de l'équipe d'exécution du projet, le NEX/DEX va :

12. Entreprendre une évaluation des besoins au niveau national pour identifier les domaines prioritaires du renforcement des capacités au sein de l'Equipe de gestion du projet et
13. Elaborer des stratégies formelles et informelles pour le renforcement de la capacité des Directeurs de projet à mener des projets sur le terrain et dans plusieurs pays.

Surveillance et compte-rendu

14. Etablir une liste d'indicateurs de base basée sur les critères du FEM pour sa Priorité stratégique d'adaptation et un cadre de surveillance pour ces indicateurs, dans le cadre desquels le compte-rendu sera entrepris.
15. Produire les rapports narratifs et financiers suivants en conformité avec les besoins en matière de compte-rendu du PNUD et du FEM au besoin (voir *PARTIE IV: Suivi et Evaluation).*
16. Les Agences d'exécution du projet vont rendre au FEM/PNUD sur une base régulière et tenir des réunions mensuelles sur la gestion du projet.

Comité National de Pilotage (NSC)

127. Représentation: Le NSC, présidé par le Minisère de l'Environnement, comprend :
- un représentant de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI), Ordonnateur National ;
- un représentant de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- l'Equipe de Gestion du Projet ;
- de hauts représentants (au niveau politique) des agences/secteurs du gouvernement concernées (par ex., des secteurs de la pêche, de l'environnement, de l'industrie, des finances, du tourisme, etc.) ;
- des représentants d'ONG au besoin (environnement et industrie) ;
- des agences de financement appropriées et des représentants de la communauté ;
- Le Coordonnateur NAPA et SNC qui sera consulté pour assurer la coordination avec les activités de suivi du NAPA/SNC utiles pour ce projet.

128. Fréquence : Le NSC doit se réunir de façon trimestrielle et avant le Comité permanent du projet régional (ainsi les préoccupations nationales peuvent être transmises au niveau régional en temps opportun).

129. Fonction : Approuver les requêtes pour les activités du projet à l'intérieur du pays, surveiller l'efficacité de ces activités, valider les plans de travail pour ces activités (préparés par le NSC) ; discuter de la progression du projet et de ses implications au niveau national ; identifier les préoccupations nationales concernant les activités du projet et son exécution ; s'assurer de la coordination intégrée des actions du Projet avec les départements du gouvernement concernés par les questions d'adaptation ; donner aux représentants du gouvernement une opportunité de se mettre à jour et de s'informer les uns les autres et les participants non-gouvernementaux ; garantir la transparence du processus et une participation multisectorielle.

130. Compte-rendu: Le NPC va fournir au Bureau de pays du PNUD et à l'Unité régionale de gestion du projet respectivement, un rapport de ses discussions relatives aux activités du projet et doit mettre l'accent sur les questions spécifiques devant être portées à l'attention du Comité de Pilotage Régional du Projet.

131. En signe de reconnaissance envers le FEM pour les fonds qu'il a accordés, un logo du FEM devra apparaître sur toutes les publications du projet relatives au FEM, également entre autres, sur le logiciel du projet et les véhicules achetés avec les fonds du FEM. Toute citation sur les publications concernant les projets financés par le FEM devra aussi exprimer une reconnaissance adéquate envers le FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible – et séparé du logo du FEM si possible, puisque la visibilité de l'ONU est importante pour des raisons de sécurité.

PARTIE IV: SUIVI ET EVALUATION

132. La surveillance et l'évaluation du projet seront menées conformément aux procédures établies du PNUD, du FEM et du NEX et ses conclusions seront soumises à l'équipe du projet et au Bureau de pays du PNUD (PNUD-BP) avec le soutien du PNUD-FEM. Le plan de surveillance et d'évaluation prévoit une série d'activités liées, incluant des Révisions d'exécution du projet (PIR) annuelles, des Révisions tripartites, des Rapports de projet trimestriels, des Plans de travail et des Evaluations du projet indépendantes à moyen terme et finales. Une caractéristique de la stratégie de surveillance est qu'elle prévoit une surveillance au niveau du Programme, pour s'assurer que les synergies du projet soient réalisées et les activités soient bien cadrées comme prévu. Cette surveillance sera orchestrée avec des fonds réservés à cet effet dans le budget. Les résultats seront évalués par le Comité permanent du projet régional, qui va recommander des moyens d'intervention. Ces évaluations indépendantes à moyen terme constitueront une étape importante pour corriger les stratégies du projet. Le Tableau du Cadre Logique fournit des indicateurs de *performance* et d'*impact pour* l'exécution du projet avec leurs *moyens de vérification* correspondants. Ces indicateurs vont former la base sur laquelle le système de surveillance et d'évaluation du projet sera construit.

133. Les sections suivantes présentent les composantes de principe du Plan de surveillance et d'évaluation et les estimations de coût indicatives associées aux activités de S&E. Le Plan de surveillance et d'évaluation du projet sera présenté et finalisé dans le cadre du rapport préparatoire du projet suite à un ajustement collectif des indicateurs, des moyens de vérification et de la définition complète des responsabilités en matière de surveillance et d'évaluation du personnel du projet.

134. Une information plus détaillée sur les indicateurs de surveillance spécifiques peut se trouver dans le Résumé, « Surveillance et Evaluation ».

5.1 Surveillance et compte- rendu

Phase préparatoire du programme

135. Un atelier préparatoire pour le programme sera organisé avec des ressortissants de chacun des pays participants, les homologues gouvernementaux concernés, les partenaires de cofinancement, les Bureaux Pays du PNUD et l'Equipe de projet de l'ACCC (PT) (c'est-à-dire le Comité de Pilotage Régional du Projet incluant les Points focaux nationaux).

136. Un objectif fondamental de ce Séminaire préparatoire sera d'aider toute l'équipe du projet à comprendre et à s'approprier les buts et objectifs du projet, ainsi qu'à finaliser la préparation du premier plan de travail annuel du projet sur la base de la matrice du cadre logique. Ceci va inclure la révision du log frame (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses), en communiquant des détails supplémentaires si nécessaire, et sur la base de cet exercice, finaliser le Plan de travail annuel (AWP) avec des indicateurs de performance précis et mesurables, et de manière conforme aux résultats prévus pour le projet.

137. En outre, l'objectif du Séminaire préparatoire sera de fournir une vue d'ensemble détaillée des besoins en matière de compte-rendu et de surveillance et évaluation (S&E) du PNUD-FEM, en mettant particulièrement l'accent sur les Révisions annuelles de l'exécution du projet (PIRs) et la documentation qui s'y rapporte, le Rapport de Projet Annuel (APR), les Réunions de révision tripartites, ainsi que les évaluations finales et à moyen terme. Par ailleurs, l'équipe BD va donner une opportunité d'informer l'équipe du programme sur la planification budgétaire, les révisions budgétaires et les rephasages budgétaires obligatoires liés au programme/projet du PNUD.

138. Le Séminaire préparatoire va également donner l'occasion à toutes les parties de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités dans le cadre des structures de prise de décision du projet, dont les lignes de compte-rendu et de communication et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de Référence pour le personnel du projet et les structures de prise de décision feront l'objet de nouvelles discussions, si nécessaire, afin de clarifier pour tous, les responsabilités de chaque partie durant la phase d'exécution du projet.

Responsabilités et activités de surveillance

139. Un calendrier détaillé des réunions de révision du programme sera élaboré par la direction du programme, en consultation avec les partenaires chargés de l'exécution du programme et les représentants des parties concernées et incorporé dans l'Inception Report du programme. Ce calendrier va inclure : (i) des calendriers provisoires pour les Révisions tripartites, les Réunions du Comité Permanent (ou des mécanismes de consultation et/ou de coordination relevant) et (ii) les activités de Surveillance et Evaluation associées au programme.

140. *Surveillance au jour le jour des progrès de l'exécution* Elle incombera aux Coordonnateurs Nationaux sur la base du Plan de Travail Annuel du projet et de ses indicateurs. Les Coordonnateurs Nationaux vont informer le PNUD-BP et le PT de tous les retards et les difficultés rencontrés durant l'exécution afin que le soutien approprié puisse être apporté ou que des mesures correctives puissent être adoptées de manière opportune et pour trouver des solutions.

141. Les Coordonnateurs Nationaux et de PT vont ajuster les indicateurs de progrès et de performance/impact du projet en consultation avec toute l'équipe du projet lors de l'atelier préparatoire. Des cibles spécifiques pour les indicateurs de progrès de l'exécution au cours de la première année ainsi que leurs moyens de vérification seront fixés au cours de ce Séminaire. Ces derniers seront utilisés pour vérifier si l'exécution se fait au rythme prévu et dans la bonne direction et vont former une partie du Plan de Travail Annuel. Les partenaires locaux chargés de l'exécution du programme vont aussi participer à l'atelier préparatoire au cours duquel une vision commune de l'ensemble des objectifs du programme sera développée. Les cibles et les indicateurs pour les années suivantes seront définis tous les ans dans le cadre des processus d'évaluation interne et de planification entrepris par le PT.

142. L'évaluation des indicateurs de l'impact liés aux avantages d'ensemble va se faire selon les programmes définis lors de l'atelier préparatoire et présentés provisoirement dans le Modèle de Mesure de l'Impact indicatif. L'évaluation de ces indicateurs, se fera à travers des contrats de sous-traitance ou des provisions auprès d'institutions compétentes qui seront désignées durant l'atelier préparatoire ou à travers des études spécifiques qui vont former une partie des activités des programmes ou un échantillon périodique.

143. *Surveillance périodique des progrès de l'exécution* au niveau de chaque pays sera entreprise par le BP-PNUD à travers des réunions trimestrielles avec les Coordonnateurs Nationaux, ou plus fréquemment, si besoin est. Ceci va permettre aux parties de faire le point et de régler les problèmes inhérents au projet en temps opportun afin de garantir une exécution sans problème des activités du projet.

144. Les Bureaux de Pays du PNUD et le PT, suivant le cas, vont effectuer des visites annuelles (ou plus fréquentes) des sites sur le terrain, d'après un programme convenu qui sera détaillé dans le Rapport préparatoire/Plan de Travail Annuel du projet afin d'évaluer directement la progression du projet. Tout autre membre du Comité Permanent peut également les accompagner, comme en aura décidé le SC. Un Rapport de la visite sur le terrain sera préparée par le BP et communiqué au moins un mois après la visite à l'équipe du projet, à tous les membres du SC et du PT.

145. *Une surveillance annuelle* sera effectuée par le biais de la **Révision Tripartite (TPR)**. C'est la réunion au plus haut niveau politique des parties directement impliquées dans l'exécution du projet. Le projet fera l'objet d'une Révision tripartite (TPR) au moins une fois par an. La première de ces réunions se tiendra au cours des premiers douze mois de l'exécution du projet. Les Coordonnateurs Nationaux vont rédiger des rapports qui seront inscrits dans le Rapport sur le Projet Annuel (APR) par le PT au moins deux semaines avant la TPR pour une révision et des commentaires.

146. L'APR sera utilisé comme un des documents de base pour les discussions de la réunion du TPR. Le PT va présenter l'APR au TPR, en soulignant les questions politiques et les recommandations à soumettre à la décision des participants à la TPR. Le PT informe également les participants de tout accord passé par les parties concernées durant la préparation par l'APR de la manière de résoudre les problèmes opérationnels. Des révisions séparées de chaque composante du projet pourront également être effectuées si nécessaire.

147. La révision tripartite terminale se fait au cours du dernier mois des activités du projet. Le PT est responsable de la préparation du Rapport Final et de sa soumission au PNUD et au Secrétariat du FEM. Il devra être rédigé sous la forme d'un avant-projet au moins deux mois avant le TTR afin de pouvoir être révisé, et il servira de base aux discussions lors du TTR. La révision tripartite terminale considère l'exécution du projet dans son ensemble, en accordant une attention particulière au fait de savoir si le projet a atteint ses objectifs déclarés et a contribué plus largement à l'objectif de défense de l'environnement. Elle décide si des actions sont toujours nécessaires, particulièrement en relation avec la viabilité des résultats du projet, et agit comme un véhicule à travers lequel les leçons tirées peuvent être utilisées dans d'autres projets dont la formulation est en cours.

148. Le TPR a l'autorité de suspendre les financements si les objectifs de performance du projet ne sont pas atteints. Ces objectifs seront fixés lors du Séminaire préparatoire, sur la base des taux d'exécution et d'évaluations qualitatives des réalisations.

Compte-rendu de la Surveillance du Programme

149. Les Coordonnateurs Nationaux en collaboration avec le PT seront responsables de la préparation et de la soumission des rapports suivants qui forment une partie du processus de surveillance.

a) Rapport préparatoire (RP)

150. Un Rapport préparatoire du Programme sera préparé immédiatement après le Séminaire préparatoire. Il va inclure un Plan Annuel de Travail/Première Année divisé en calendriers trimestriels détaillant les activités et les indicateurs de progrès qui vont régir l'exécution au cours de la première année du projet. Ce Plan de Travail va inclure les dates des visites sur le terrain spécifiques, des missions de soutien du PNUD-BP ou du PT ou de consultants, ainsi que des calendriers pour les réunions des structures de prise de décision du projet. Ce Rapport va également inclure un budget détaillé du projet pour toute la première année d'exécution, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et incluant tous les besoins en matière de surveillance et d'évaluation pour mesurer de manière efficace les performances du projet durant le calendrier ciblé de 12 mois.

151. Le Rapport préparatoire va inclure un récit plus détaillé sur les rôles institutionnels, les responsabilités, les actions coordinatrices et les mécanismes de réaction des partenaires associés au programme. En outre, une partie sera ajoutée sur les progrès réalisés à ce jour par rapport à l'implantation du projet et aux activités de démarrage et il sera procédé à une mise à jour de toutes les modifications des conditions externes qui pourraient affecter l'exécution du projet.

152. Quand il sera finalisé, ce rapport sera distribué aux homologues (partenaires) du projet qui auront une période d'un mois pour réagir par des commentaires ou des questions.

b) Rapport Annuel sur le Projet (APR)

153. La rédaction de l'APR est une condition du PNUD. Il s'agit d'un rapport d'auto-évaluation soumis au PNUD par la direction du projet qui fournit de la matière à la Révision tripartite du projet. Un APR sera préparé sur une base annuelle avant la Révision tripartite du projet, pour refléter les progrès enregistrés dans le cadre de la réalisation du Plan de Travail Annuel du projet et pour évaluer les performances du projet dans sa contribution aux résultats escomptés à travers les résultats et le travail de partenariat.

154. Le format de l'APR est flexible mais doit inclure les éléments suivants :

- Une analyse des performances du projet au cours de la période qui fait l'objet d'un compte-rendu, détaillant les résultats obtenus et, si possible, des informations sur le statut du résultat principal ;
- Les obstacles rencontrés dans la progression vers les résultats et les raisons de ces obstacles ;
- Les trois obstacles majeurs (au plus) à la réalisation des résultats ;
- Les rapports AWP, CAE et autres rapports sur les dépenses (générées par l'ERP) ;
- Les leçons tirées ;
- Des recommandations claires pour l'orientation future de la résolution des principaux problèmes liés au manque de progression du projet.

c) Révision de l'exécution du projet (PIR)

155. La PIR est un processus de surveillance annuel mandaté par le FEM. Il est devenu un instrument de gestion et de surveillance essentiel pour les responsables de programme et représente le principal moyen de tirer des leçons des projets en cours. Une fois que le programme a été exécuté pendant un an, un Rapport sur l'exécution du projet doit être rédigé par le PT, en coopération avec les Coordonnateurs Nationaux. Le rapport de la PIR peut être rédigé à n'importe quel moment de l'année (juillet-juin) et de manière idéale avant le TPR. La PIR devra alors faire l'objet de discussions dans le cadre du TPR afin de pouvoir être acceptée par tous les partenaires.

d) Rapports d'étape trimestriels

156. Des rapports courts présentant les principaux éléments nouveaux dans la progression du programme seront soumis chaque trimestre au Bureau de pays local du PNUD et au PT par les Coordonnateurs Nationaux.

e) Rapports thématiques périodiques

157. Au fur et à mesure que le PNUD ou le Secrétariat du FEM le demandera, le PT préparera des Rapports thématiques spécifiques, axés sur des questions ou des domaines d'activités spécifiques. La demande d'un Rapport thématique sera faite par écrit au PT par le PNUD et va clairement désigner la question ou les activités devant faire l'objet de ce rapport. Ces rapports peuvent être utilisés comme une sorte d'exercice sur les leçons tirées, sur la surveillance spécifique de zones vitales ou pour faire un diagnostic des problèmes afin d'évaluer et surmonter les obstacles et les difficultés rencontrées. Il est demandé au PNUD de ne pas trop solliciter de Rapports thématiques, et s'il en demande de laisser à l'équipe du projet un laps de temps raisonnable pour leur préparation.

f) Rapport terminal du projet

158. Durant les trois derniers mois du projet, le PT va préparer le Rapport terminal du projet. Ce rapport global va résumer toutes les activités, les réalisations et les résultats du Programme, les leçons tirées, les objectifs atteints ou non réalisés, les structures et systèmes mis en place, etc. et sera l'exposé définitif des activités du projet durant toute sa durée. Il va également faire des recommandations pour toute autre mesure supplémentaire qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour garantir la viabilité et la reproductibilité des activités du projet.

5.2 Evaluation indépendante

159. En plus du processus en cours de surveillance et d'évaluation internes décrit plus haut, toute une série d'activités de surveillance indépendantes du Projet seront entreprises sous contrat en utilisant un groupe équilibré d'experts indépendants. Le projet fera l'objet d'au moins deux évaluations externes indépendantes, comme suit :

- *Evaluation à moyen terme*

160. Une évaluation indépendante à moyen terme sera entreprise à la fin de la deuxième année d'exécution. L'évaluation à moyen terme va déterminer les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs à atteindre et va identifier les corrections à apporter en cours de route si nécessaire. Elle va se concentrer sur l'efficacité, le rendement et l'opportunité de l'exécution du projet ; va souligner les problèmes nécessitant des décisions et des actions et va présenter les premières leçons tirées sur la conception, l'exécution et la gestion du projet. Les conclusions de cette révision seront intégrées en tant que recommandations pour le renforcement de l'exécution durant la dernière moitié du mandat du projet. L'organisation, les termes de référence et le calendrier de l'évaluation à moyen terme seront décidés après consultation entre les parties prenantes du document de projet. Cette évaluation sera coordonnée par les services compétents du Ministère en charge des Finances qui soumettront un projet de Termes de Référence à la validation du Comité de Suivi institué à cet effet.

- *Evaluation finale*

161. Une évaluation finale indépendante va avoir lieu trois mois avant la réunion de révision tripartite terminale et va être axée sur les mêmes questions que l'évaluation à moyen terme. L'évaluation finale va également se pencher sur l'impact et la viabilité des résultats, incluant la contribution au renforcement des capacités et l'atteinte des objectifs environnementaux internationaux. L'organisation, les termes de référence et le calendrier de l'évaluation à moyen terme seront décidés après consultation entre les parties prenantes du document de projet. L'évaluation finale devra également faire des recommandations pour les activités de suivi. Cette évaluation sera coordonnée par les services compétents du Ministère en charge des Finances qui soumettront un projet de Termes de Référence à la validation du Comité de Suivi institué à cet effet.

162. Le projet va identifier, analyser et partager les leçons tirées qui pourraient être bénéfiques dans le cadre de la conception et de l'exécution de projets futurs similaires. L'identification et l'analyse des leçons tirées sont un processus en cours, et la nécessité de communiquer ces leçons comme une des contributions centrales du projet est une condition à remplir au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD doit proposer un format et aider l'équipe du projet à classer, consigner et faire un compte-rendu des leçons tirées. A cette fin, un pourcentage des ressources du projet devra être réservé pour ces activités (voir Tableau 2 pour un plan de travail S&E indicatif et le budget correspondant).

5.3 Audit

163. Le Gouvernement du Sénégal fournira au Représentant Résident du PNUD les états financiers certifiés, ainsi qu'un rapport d'audit du projet conformément aux principes de l'Exécution Nationale, et en référence au manuel de procédures du projet national qui sera mis en place dès le démarrage du projet ; les services compétents du Ministère en charge des Finances coordonneront tout le processus.

Tableau 2 : Plan de travail indicatif et budget correspondant pour le suivi et l'évaluation

Type d'activité de S&E	Parties responsables	Budget US$ *N'inclut pas le temps du personnel de l'équipe du programme*	Calendrier
Atelier préparatoire	▪ Coordinateur du projet ▪ BP du PNUD ▪ PNUD FEM	80,000	Dans les deux premiers mois qui suivent le démarrage du programme
Rapport préparatoire	▪ Equipe du programme ▪ BP du PNUD	Aucun	Tout de suite après l'atelier préparatoire
Mesure des moyens de vérification pour les indicateurs définis pour le programme	▪ Les coordonnateurs nationaux vont superviser le recrutement des institutions et études spécifiques, et déléguer les responsabilités aux membres de l'équipe concernés	A finaliser au cours de la phase et de l'atelier préparatoires. Coût à titre indicatif : 30.000	Début, milieu et fin du programme
Mesure des moyens de vérification de l'évolution et des performances du programme (mesurés annuellement)	▪ Supervisé par le PT ▪ Mesures effectuées par les agents sur le terrain et par les AE locaux	A déterminer dans le cadre de la préparation du Plan de travail annuel. Coût à titre indicatif : 25 000	Annuellement avant le APR/PIR et la définition des plans de travail annuels
APR et PIR	▪ PT ▪ PNUD-FEM	Aucun	Annuellement
Rapport TPR et TPR	▪ Homologues officiels ▪ PT ▪ Agence d'exécution	Aucun	Chaque année dès réception du RAP
Réunions des comités de pilotage	▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux	A déterminer	Après l'atelier préparatoire du programme et au moins une fois par an après cela
Rapports d'état périodiques	▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux	10,000	Tous les trimestres
Rapports techniques	▪ PT ▪ Consultants recrutés en fonction des besoins	10,000	Tous les trimestres
Evaluation externe à mi-parcours	▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux ▪ Consultants externes (équipe d'évaluation)	25,000	A mi-parcours de la mise en oeuvre du programme.
Evaluation externe finale	▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux ▪ Consultants externes (équipe d'évaluation)	25,000	A la fin de la mise en oeuvre du programme
Rapport final	▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux ▪ Consultant externe	Aucun	Au moins une fois par mois avant la fin du programme
Leçons apprises	▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux	15,000	Annuellement

Type d'activité de S&E	Parties responsables	Budget US$ *N'inclut pas le temps du personnel de l'équipe du programme*	Calendrier
Manuel de procédures	▪ Ministère en charge des Finances et/ou ▪ PNUD	A déterminer dans le cadre de la préparation du PTA. Coût indicatif : 14.000	Au début du projet
Audit	▪ PNUD ▪ Ministère en charge des Finances de chaque pays NEX	A déterminer dans le cadre de la préparation du PTA. Coût indicatif : 40.000	Annuellement
Visites sur les sites sur le terrain (frais de voyage du personnel du PNUD couverts par les frais des AE)	▪ Bureau Pays du PNUD ▪ PT ▪ Représentants Gouvernements	15,000 (une visite en moyenne par an)	Annuellement
COUT TOTAL A TITRE INDICATIF ***N'inclut pas le temps du personnel de l'équipe du programme et les frais de déplacement et du personnel du PNUD***		**US$ 289,000**	

PARTIE V : CADRE JURIDIQUE

164. Ce document de projet constitue l'instrument cité comme tel dans l'Article I de l'Accord standard d'assistance de base entre les Gouvernements de la Gambie, Guinée Bissau, du Sénégal, de la Mauritanie, du Cap Vert et le Programme des Nations unies pour le développement, signés par les parties. Dans le cadre de l'Accord standard d'assistance de base, l'agence de mise en oeuvre du pays hôte doit s'en référer à l'agence de coopération du gouvernement nommée dans cet accord.

165. Le Représentant résident du PNUD est autorisé à modifier ce document de projet de la manière suivante, dans la mesure où il a vérifié l'accord le concernant établi par l'unité PNUD-FEM et qu'il s'est assuré que les autres signataires du document de projet n'expriment aucune objection aux rectificatifs proposés :

- Des révisions ou des ajouts dans l'une des annexes du document de projet ;
- Des révisions qui ne modifient pas de manière significative les objectifs, les résultats ou les activités immédiats du projet, mais sont provoquées par la restructuration de ressources déjà définies ou par des hausses de coût dues à l'inflation ;
- Des révisions annuelles obligatoires qui repoussent les échéances de la fourniture des ressources de projet définies ou des coûts d'expertise ou autres en raison de l'inflation ou afin de prendre en compte la flexibilité des dépenses de l'agence et
- L'ajout d'annexes supplémentaires et de pièces jointes, uniquement si elles sont conformes aux conditions définies dans ce document de projet

Section II : CADRE DES RESULTATS STRATEGIQUES ET PROGRESSIVITE DU FEM

Résultats	Activités	Indicateurs	Valeurs de base	Objectif visé et points de référence	Moyens de vérification et fréquence	Suppositions
RESULTAT I. Réduction de l'érosion côtière d'origine climatique et anthropique suite à la mise en oeuvre des activités de démonstration pilotes.						
	I.I.I. Stabilisation de l'érosion côtière par la réhabilitation du couvert végétal	Taux d'érosion côtière sur les sites pilotes	Taux d'érosion côtière inconnu sur les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	Réduction de 10% du taux d'érosion côtière à la fin du projet par rapport au taux relevé au cours des 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet	L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer le taux d'érosion côtière au début du projet, et effectuera une vérification trimestrielle des taux d'érosion	La mesure de l'érosion côtière se fera d'un point de vue qualitatif (minimale, moyenne et élevée). Il s'agit là de la seule possibilité au vu des techniques de mesure et des références d'échelle disponibles dans le pays
	I.I.2 Mise en application des mesures de protection des sols afin de réduire le ruissellement	Taux de ruissellement sur les sites pilotes	Taux de ruissellement inconnu sur les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	Réduction de 10% du taux de ruissellement à la fin du projet par rapport au taux relevé au cours des 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet	L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer le taux de ruissellement au début du projet, puis elle va effectuer une vérification trimestrielle de ces taux	La mesure de l'érosion côtière se fera d'un point de vue qualitatif (minimale, moyenne et élevée). Il s'agit là de la seule possibilité au vu des techniques de mesure et des références d'échelle disponibles dans le pays
	I.I.3 Stabilisation des dunes de sable par la plantation d'espèces locales	Surface (en hectares) de dunes recouvertes de végétation	La surface de dunes recouvertes de végétation est inconnue dans les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	Augmentation de 10% de la surface de dunes recouvertes de végétation (où les pousses ont été plantées) à la fin du projet par rapport à celle relevée au cours des 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet	L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer la surface de la couverture végétative sur les dunes au début du projet, puis elle va effectuer une vérification annuelle du nombre de pousses plantées	Aucune catastrophe naturelle ne s'abat sur la région (inondations graves, cyclone, etc.) La communauté et les autorités maintiennent un niveau d'engagement élevé
	I.I.4 Développement de moyens de subsistance alternatifs (apiculture,	Nombre de projets qui soutiennent les moyens de subsistance alternatifs (accent	Nombre inconnu de foyers impliqués dans des entreprises de	A la fin du projet, le nombre de foyers impliqués dans des	L'équipe de réalisation du projet va effectuer un sondage annuel afin de	Passage des communautés à des modes

	écotourisme, exploitation des forêts)	sur la formation), hausse des revenus domestiques, nombre de foyers qui prennent part aux activités préparatoires, nombre d'emplois liés à l'écotourisme, diversité des sources de revenus. Indicateur de feuille de marque No. 2.5	subsistance alternatives et dans des pêcheries sur les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	pêcheries a baissé, alors que le nombre de foyers impliqués dans des entreprises de subsistance alternatives a augmenté	déterminer les niveaux de revenus et les types d'entreprise de subsistance sur les sites pilotes	d'approvisionnement alternatifs, particulièrement les communautés de pêcheurs ; Maintien ou hausse des revenus
	I.I.5 Reboisement de la mangrove	Surface (en hectares) couverte par la mangrove dans les sites pilotes, nombre d'hectares reboisés, population d'espèces importantes ou menacées (évaluation peu coûteuse basée sur l'observation d'une faune importante, par exemple les tortues)	La surface recouverte par la mangrove est inconnue dans les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	Augmentation de 10% de la surface recouverte par la mangrove dans le site pilote à la fin du projet	L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer la surface de mangrove dans les sites pilotes au début du projet, puis elle va effectuer une vérification annuelle du nombre de pousses plantées	Aucune catastrophe naturelle ne s'abat sur la région (inondations graves, cyclone, etc.) La communauté et les autorités maintiennent un niveau d'engagement élevé
	I.I.6 Propagation des nouvelles technologies (particulièrement dans le domaine de l'énergie) afin de limiter la dégradation importante des ressources écologiquement importantes de la mangrove	Surface (en hectares) couverte par la mangrove dans les sites pilotes Baisse des taux de déboisement.	La surface recouverte par la mangrove est inconnue dans les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	Augmentation de 10% de la surface recouverte par la mangrove dans le site pilote à la fin du projet	L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer la surface de mangrove dans les sites pilotes au début du projet, puis elle va effectuer une vérification annuelle du nombre de pousses plantées	Les communautés acceptent les sources d'énergie alternatives
	I.I.7. Définition d'espaces protégés ou renforcement de l'application des mesures d'interdiction de la chasse, de l'extraction du bois ou du sable, du déversement d'ordures et des autres formes de perturbation dans les zones déjà protégées.	Pourcentage de sites pilotes sur lesquels la chasse n'a plus lieu ; nombre d'infractions aux interdictions de chasse, d'abattage des arbres et d'enlèvement du sable ; empiètement (hectares de nouvelles constructions sur les sites sensibles). Indicateur de feuille de marque No. 2.3	Les zones protégées existent, mais cette protection n'est guère appliquée ; la chasse et l'extraction illégales ont lieu en quantité non déterminée (l'extraction de sable peut se mesurer plus facilement). Empiètement important	A la fin du projet, la chasse, l'abattage des arbres et l'extraction de sable sur les sites pilotes ont été réduits de plus de 25% ; il y a deux fois moins d'empiètements	Le projet va mesurer la couverture des zones protégées et suivre l'activité au sein de ces zones	Des capacités suffisantes d'application de la loi existent et des alternatives à la chasse, à l'abattage des arbres et à l'extraction de sable illégaux existent.

RESULTAT 2. Intégration de l'adaptation dans les politiques et les programmes à différents niveaux.						
Résultat 2.I Intégration des activités de gestion du littoral dans les secteurs et les programmes, ainsi qu'à différents niveaux de la société sur les sites couverts par le programme.	2.I.I Elaboration d'un plan de gestion de la ligne de partage des eaux qui prenne en compte le problème du changement climatique	Intégration du plan de gestion du littoral qui aborde le problème du changement climatique	Il n'existe actuellement aucun plan ou programme de ce type	Intégration d'un plan de gestion du littoral qui aborde le problème du changement climatique ; Accord des gouvernements nationaux sur l'adoption du plan intégré	Rapports d'évaluation nationaux et côtiers Ateliers et rapports de séminaire Prise en compte du changement climatique dans les plans de gestion du littoral et préparation et adoption de décrets Rapport sur l'évolution du projet	Volonté politique à formuler et à mettre en oeuvre le plan
	2.I.2 Formulation et mise en oeuvre d'une règlementation accélérée prenant en compte la montée du niveau de la mer lors des constructions	Nombre de constructions anciennes et nouvelles qui respectent le découpage par zones	Le découpage par zones n'est pas respecté ou n'existe pas	A la fin du projet, toutes les nouvelles constructions se trouvent à >200m de la côte	Rapports trimestriels sur les progrès réalisés en matière d'élaboration et de mise en oeuvre d'une règlementation sur le découpage par zones	Volonté politique à mettre en oeuvre la règlementation sur le découpage par zones ; Volonté des habitants à se déplacer ou à construire à une certaine distance de la berge (surtout les pêcheurs)
Résultat 2.2 Politiques et programmes nationaux destinés à faciliter l'adaptation aux CC dans les régions côtières	2.2.I Examen des politiques et des plans nationaux existants en vue d'intégrer l'adaptation au problème du changement climatique	Ateliers et rapports d'évaluation sur les politiques et les plans nationaux existants en vue d'intégrer l'adaptation au problème du changement climatique Indicateurs de feuille de marque No 5.I, 5.3, 5.4.	Aucun effort antérieur visant à intégrer l'adaptation à la question du changement climatique dans les politiques et les programmes de gestion du littoral	Evaluation des rapports envoyés par chaque pays avant la fin de la Ière année	Rapports trimestriels de suivi basés sur des activités réalisables en vue de la mise en oeuvre des recommandations du rapport d'évaluation	Participation sectorielle des institutions et engagement politique
	2.2.2. Tenue de consultations nationales afin de rédiger un projet de plan d'action abordant le problème de l'érosion côtière, puis de le soumettre aux décideurs pour évaluation et mise en oeuvre.	Projet de plan d'action abordant le problème de l'érosion côtière. Indicateurs de feuille de marque No 3.I et 3.4	Aucun plan de ce genre n'existe actuellement	Rapports sur les ateliers ; Synthèse des séances plénières et des recommandations avant la fin de la première année	Rapports trimestriels sur les progrès réalisés en matière d'élaboration et de mise en oeuvre d'une règlementation sur le découpage par zones	Engagement politique et volonté de participer à des consultations dans le but de rédiger une première ébauche

	2.2.3. Délégation de pouvoirs aux agences gouvernementales décentralisées et aux communautés locales pour leur permettre de faire appliquer les lois facilitant l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.	Nombre de groupes de travail décentralisés au sein des agences sous nationales du gouvernement et de leaders communautaires qui prennent part aux discussions visant à faire appliquer les lois et la règlementation. Indicateurs de feuille de marque No 1.2	Respect de la loi faible ou non existant	Publication officielle à la fin du projet du nombre de lois sur la gestion du littoral qui prennent en compte le problème du changement de climat ;	Rapports annuels	Volonté des agences gouvernementales à défendre et à soutenir les changements législatifs qui s'imposent
Résultat 2.3 Les communautés vivant hors des sites ciblés par le projet reproduisent les approches efficaces visant à atténuer les modifications du littoral et à s'y adapter (SPA & co-financement, échelle régionale et nationale/sous-régionale)	2.3.1. Tenue d'échanges et de dialogue entre les communautés sur les impacts du changement de climat sur l'érosion côtière et d'activités d'adaptation	Nombre de communautés qui adoptent des approches pilotées ; Nombre de rencontres entre les partenaires ; Diffusion de l'information sous forme imprimée et électronique. Indicateurs de feuille de marque No 5.2	Absence de structure organisationnelle avec laquelle les communautés pourraient initier un dialogue	Mise en oeuvre de projets pilotes dans au moins deux zones hors des zones pilotes avant la fin de la 2nde année	Enquêtes sur le terrain, visites sur le terrain, interviews des S/H	Le dialogue favorise l'action. L'application des leçons apprises est rendue possible par des conditions socio-économiques et environnementales semblables.
	2.3.2. Sensibilisation sur les projets pilotes dans la presse locale	Nombre d'articles de presse sur les projets pilotes Indicateurs de feuille de marque No 3.2	Incapacité à adopter des stratégies d'adaptation côtière efficaces basées sur les leçons apprises ailleurs	A la fin du projet, les leaders communautaires sur les sites pilotes du projet sont en mesure de décrire au moins une leçon sur l'adaptation à l'érosion du littoral apprise d'un autre site (pas nécessairement dans le même pays)	Enquêtes sur le terrain à la fin du projet	Disponibilité des fonds et volonté de la communauté La prise de conscience entraîne l'action ; la couverture médiatique est efficace et précise
	2.3.3. Création de centres de coordination pour aider les communautés à concevoir et à mettre en	Nombre de points de contact dotés d'une stratégie d'adaptation nécessitant une mise en	Ce rôle pourrait être joué par les ONG existantes et par les ministères du	A la fin du projet, un centre de coordination communautaire dans les sites du projet	Proposition à soumettre à l'équipe de pays	Les communautés vont solliciter les coordonnateurs et ces derniers sont en mesure

	œuvre des mesures d'adaptation	oeuvre. Indicateurs de feuille de marque No I.I	gouvernement ; il n'existe à l'heure actuelle aucun centre de coordination pour fournir des conseils sur l'adaptation	pilote est en mesure de préparer et de soumettre à l'équipe d'exécution une proposition de projet en vue du financement d'au moins une stratégie d'adaptation visant à renforcer la résistance.		de préparer la proposition
Résultat 2.4 Renforcement de la coopération régionale pour faire face à l'impact du changement climatique sur la gestion des zones côtières	2.4.I. Convocation d'un forum régional à l'intention des décideurs compétents en matière de planification urbaine et côtière dans les pays participants	Nombre de stratégies et de programmes modifiés en vue d'intégrer l'adaptation à l'impact du changement de climat sur l'érosion du littoral	Prise de conscience de l'adaptation, mais peu ou pas d'enracinement de la politique	Avant la fin de la 4ème année, toutes les politiques environnementales et de construction sur le littoral comportent une clause CC/HNM.	Evaluation tous les 6 mois des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations du forum précédent	La participation de la communauté des décideurs mènera à des politiques efficaces
	Convocation d'un forum régional à l'intention des décideurs compétents en matière de planification urbaine et côtière entre autre dans les pays participants	Nombre de forums et de représentants des institutions compétentes à ces rencontres	Il n'existe pas à l'heure actuelle de forum sur ce problème	Recommandations du forum ; Nombre de hauts représentants ministériels participant aux forums (Directeur de cabinet, Secrétaire ou représentant du ministère au forum	Liste des participants ; Rapport du/des forum(s) ;	Engagement politique à participer au forum régional
	2.4.2. Mise en place d'un groupe de travail ou d'un réseau régional sur l'adaptation à l'impact du changement de climat sur les régions littorales	Nombre de rencontres /d'échanges au sein du groupe de travail / réseau	Aucun échange à l'heure actuelle au niveau inter-régional	Nombre de participants au groupe de travail ou au réseau régional à la fin de la 1ère année, de la 2ème année, de la 3ème année et de la 4ème année	Rapport sur les échanges du réseau	Cotisations de chaque pays pour soutenir les activités du réseau
	2.4.3. Mise au point d'initiatives transfrontalières d'adaptation par le biais d'échanges d'expérience et par le développement de projets et de programmes transfrontaliers	2.4.3. Nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux de gestion du littoral qui abordent la question de l'adaptation au changement climatique	Il existe très peu d'entre eux, voire aucun, dans les zones directement concernées par le CC (à définir au cours des 4 Iers mois à partir du début du projet)	Au moins un projet d'accord avant la fin de la 2nde année ; adoption d'au moins un accord bilatéral ou multilatéral avant la fin de la 1ère année	Projet d'accord ou version finale	Les pays collaborent entre eux pour discuter des accords et les finaliser

RESULTAT 3. Suivi et renforcement des capacités afin d'accroître les capacités à prévoir et à réagir aux changements climatiques et côtiers.						
Résultat 3.I Amélioration de la capacité des institutions et des ressources humaines à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies et des mesures d'adaptation au sein de l'environnement côtier ; renforcement d'un savoir-faire dans l'application de modèles climatiques et océaniques afin de prévoir les impacts et la vulnérabilité ; renforcement des aptitudes de gestion des décideurs et des parties concernées par l'environnement côtier.	3.I.I. Elaboration et mise en oeuvre d'un atelier régional de formation et autres activités de renforcement des capacités en ICAM, sur l'impact du changement de climat et dans les méthodes d'adaptation appropriées –intégrant le changement climatique dans les programmes et secteurs nationaux clés de développement urbain et côtier.	Documents pédagogiques (publications, jeux de données, outils d'analyse, etc.) Indicateurs de feuille de marque No 4.I	Aucune information sur initiative de formation à l'heure actuelle	Dans la période qui suit la fin des projets pilotes, au moins une personne a reçu une formation dans chaque ministère clé (littoral, tourisme, planification urbaine, etc.)	Liste des participants Documents pédagogiques Communiqués de presse sous forme électronique ou imprimée	Les agents sont libérés et compensés pour pouvoir participer aux programmes de formation
	3.I.2. Analyse des données et formation en science sur le changement du climat, en océanographie et en sciences maritimes afin de renforcer les connaissances en matière de réduction de la vulnérabilité à l'érosion du littoral.	Nombre de personnes formées ; Rapports d'analyse appliquée des données définissant un jeu d'activités réalisables visant à réduire l'érosion du littoral. Indicateurs de feuille de marque 4.2	Connaissances très limitées des questions liées à l'impact des CC sur le littoral.	Au cours de la 1ère année, formation d'au moins I personne par communauté dans les zones pilotes ; I. activité d'adaptation à mettre en oeuvre sur la base d'analyses avant la fin de la 3ème année	Rapports annuels des équipes nationales	La capacité et la volonté de formation existent
	3.I.3. Création de comités directeurs régionaux (CDR) afin de	Nombre d'ateliers et de participants, degré de prise de conscience de la	Peu ou pas de prise de conscience sur les impacts éventuels de la	I atelier par an jusqu'à la fin du projet	Rapports des réunions et synthèse des	Les ateliers provoquent suffisamment d'engagement & d'action

	donner des conseils sur les mesures à mettre en oeuvre pour renforcer les capacités en matière de mesures d'adaptation dans les régions côtières ainsi que pour les autres besoins du projet.	communauté ; Nombre de questions sur l'érosion du littoral et les changements de climat soulevées lors de ces rencontres Indicateurs de feuille de marque No 1.3	hausse du niveau de la mer		séances plénières qui couvrent au moins un nouvel aspect de l'érosion côtière et des changements de climat au cours de chaque rencontre successive -	
Résultat 3.2 Création d'un bureau central pour la collecte, le stockage et la diffusion des leçons et meilleures pratiques, ainsi que de supports d'information pour soutenir le renforcement des capacités d'adaptation dans la région.	3.2.1. Etablissement et gestion d'un mécanisme de bureau central sur le Web pour le suivi de l'érosion et des leçons apprises	Création d'une base de données Web entièrement opérationnelle dans les six mois qui suivent le démarrage du projet	Il n'existe aucun centre de stockage des informations à l'échelle régionale sur les changements de climat et l'impact sur le littoral	Existence d'une base de données contenant au moins 10 études de cas sur l'adaptation à l'érosion côtière provoquée par le climat à la fin de la 1ère année ; 20 au cours de la 2ème année ; 30 au cours de la 3ème et 50 au cours de la 4ème	Nombre d'enregistrements dans la base de données	Disponibilité de l'information et capacité de traitement
	3.2.2. Supports d'information sur le projet, à savoir des CD, une base de données, des cartes, des journaux, des dépliants et des bulletins	Inventaire des informations disponibles et nombre de programmes, de stations, de points, livraison de données / nombre d'enregistrements Indicateurs de feuille de marque No 4.1	Les agences nationales pour l'environnement ne disposent pas des informations nécessaires (il existe très peu de données à l'heure actuelle)	Disponibilité des données et d'un système de suivi du climat et de l'érosion côtière au bout d'un an	6 rapports mensuels réalisés par les équipes de pays sur la progression de la collecte de données	Les ressources permettant d'assurer un suivi approprié existent
	3.2.3 Tenue d'un forum pour échanger les enseignements, partager les expériences, etc.	Inventaire des informations disponibles et nombre de programmes, de stations, de points, livraison de données / nombre d'enregistrements ; Participants au forum. Indicateurs de feuille de marque 4.3	Il n'existe pas de forum de ce type	Le forum devra être organisé 2 ans et 4 ans après le démarrage du projet	Rapport sur le forum	Les ressources liées à la participation sont disponibles

Section III : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL

166. Le budget suivant est fourni à titre indicatif uniquement. Ce tableau sera révisé avant d'être approuvé au cours de la réunion préparatoire du projet.

Budget Total du Projet

Award ID: 00045638 (SEN10)

Titre du projet : PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project

Identification du projet : 00053951 (SEN10)

Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral..

Agence d'exécution : UNESCO/COI

ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)	Budget Notes
RESULTAT 1 : Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	NEX	GEF	71200	Intl Cnslt	40,000	40,000	40,000	40,000	160,000	1
			71300	Lcl Cnslts	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000	2
			71600	Travel	5,000	5,000	5,000	5,000	20,000	3
			72100	Contr-Cmpy	800,000	370,000	375,000	206,000	1,751,000	4
			74200	Printing & Publications, Translation	10,000	10,000	10,000	10,000	40,000	5
		sous-total	GEF		885,000	455,000	460,000	291,000	2,091,000	
RESULTAT 2 : Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	NEX	GEF	71200	Intl Cnslt	23,500	23,500	23,500	23,500	94,000	6
			72100	Contr-Cmpy	31,900	42,600	71,000	35,500	181,000	7
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	8
		sous-total	UNDP		25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	
		sous-total	GEF		55,400	66,100	94,500	59,000	275,000	
RESULTAT 3 : Renforcemei de la lutte contre l'érosic côtière et renforcement d capacités en matière de gestic et de planification côtières	UNESCO	GEF	71200	Intl Cnslt	35,000	35,000	35,000	35,000	140,000	9
			71300	Lcl Cnslts	51,000	27,000	27,000	26,000	131,000	10
			72100	Contr-Cmpy	70,000	70,000	70,000	69,500	279,500	11
		sous-total	GEF		**156,000**	**132,000**	**132,000**	**130,500**	**550,500**	

RESULTAT 4 : Suivi, apprentissage, Feedback sur l'adaptation et évaluation	UNESCO	GEF	71200	Impact monitoring (Intl Cnslt)	20,400	34,600	14,300	46,900	116,200	12
			71300	Impact monitoring (Lcl Cnslt)	4,690	14,070	4,690	23,450	46,900	13
				Website Development and Maint.	4,080	2,040	2,040	2,040	10,200	14
			71600	Travel	24,500	12,200	12,200	13,300	62,200	15
		sous-total	GEF		53,670	62,910	33,230	85,690	235,500	
RESULTAT 5 : Unité de Gestion du Projet	UNESCO	GEF	71100	Intl Cnslt	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000	16
			71600	Travel	7,000	7,000	7,000	7,000	28,000	17
		sous-total	GEF		37,000	37,000	37,000	37,000	148,000	
Sous-total		GEF			1,187,070	753,010	756,730	603,190	3,300,000	
		UNDP			25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	
		TOTAL			1,212,070	778,010	781,730	628,190	3,400,000	
Sommaire des fonds		GEF			1,187,070	753,010	756,730	603,190	3,300,000	
		Unesco (espèces)			15,000	15,000	15,000	15,000	60,000	
		Unesco (en nature)			113,293	78,172	30,211	28,323	250,000	
		UNDP Cos (espèces)			25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	
		Gouvernement (espèces)			16,170	17,248	17,248	16,003	66,668	
		Gouvernement (parallèle en nature)			1,483,830	1,582,752	1,582,752	1,468,514	6,117,849	
		NGO/UICN (parallèle en nature)			740,937	511,246	197,583	185,234	1,635,000	
		Bilatérale/JICA (parallèle en nature)			375,000	375,000	375,000	375,000	1,500,000	
		Total espèces			1,243,240	810,258	813,978	659,193	3,526,668	
		Total parallèle en nature			2,713,060	2,547,171	2,185,547	2,057,072	9,502,849	
		PDF B money							700,000	
		Total			3,956,300	3,357,428	2,999,525	2,716,264	13,729,517	

Un plan de travail détaillé sera formulé au cours de la réunion de démarrage.

Budget Composante Régionale/UNESCO

Award ID: 00045638 (SEN10)									
Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project									
Numéro du projet : 00045638 (SEN10)									
Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral.									
Agence d'exécution : UNESCO/COI									
ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 3 Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières	UNESCO	GEF	71200	Intl Cnslt	35,000	35,000	35,000	35,000	140,000
			71300	Lcl Cnslts	51,000	27,000	27,000	26,000	131,000
			72100	Contr-Cmpy	70,000	70,000	70,000	69,500	279,500
		sous-total	GEF		156,000	132,000	132,000	130,500	550,500
RESULTAT 4 : Suivi, apprentissage, Feedback sur l'adaptation et évaluation	UNESCO	GEF	71200	Impact monitoring (Intl)	20,400	34,600	14,300	46,900	116,200
			71300	Impact monitoring (Lcl Cnslt)	4,690	14,070	4,690	23,450	46,900
				Website Development and Maintenance	4,080	2,040	2,040	2,040	10,200
			71600	Travel	24,500	12,200	12,200	13,300	62,200
		sous-total	GEF		53,670	62,910	33,230	85,690	235,500
RESULTAT 5 Unité de Gestion du Projet	UNESCO	GEF	71100	Intl Cnslt	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000
			71600	Travel	7,000	7,000	7,000	7,000	28,000
		sous-total	GEF		37,000	37,000	37,000	37,000	148,000
Sous-total		GEF			246,670	231,910	202,230	253,190	934,000
		TOTAL			246,670	231,910	202,230	253,190	934,000
Sommaire des fonds		GEF			246,670	231,910	202,230	253,190	934,000
		Unesco (espèces)			15,000	15,000	15,000	15,000	60,000
		Unesco en nature)			113,293	78,172	30,211	28,323	250,000
		Total espèces			261,670	246,910	217,230	268,190	994,000
		Total parallèle/en nature			113,293	78,172	30,211	28,323	250,000
		PDF B money							700,000
		Total UNESCO			374,963	325,082	247,441	296,513	1,944,000

Budget Composante nationale/Sénégal

Award ID: 00048224 (SEN10)									
Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project									
Project ID: 00058254 (SEN10)									
Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral.									
Agence d'exécution : *Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature*									
ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	MEPN	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2. Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	MENP	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		sous-total	GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
Sous - total		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Sommaire des fonds		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Gouvernement (parallèle/en nature)			754,545	754,545	754,545	754,545	3,018,181
		NGO/UICN (parallèle/en nature)			204,438	204,438	204,438	204,438	817,750
		Bilatéral/JICA (parallèle/en nature)			375,000	375,000	375,000	375,000	1,500,000
		Total en espèces			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total (parallèle/en nature)			1,333,983	1,333,983	1,333,983	1,333,983	5,335,931
		Total Ministère de l'Environnement du Sénégal			1,522,063	1,438,203	1,444,883	1,403,983	5,809,131

Budget Composante nationale /Cap Vert

Award ID: 00048223 (CPV10)									
Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project									
Project ID: 00058253 (CPV10)									
Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral.									
Executing Agency: *Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Direction Générale de l'Environnement*									
ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	MEA	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2. Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	MEA	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		sous-total	UNDP		25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		sous-total	GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
Sous-total		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		UNDP			25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		TOTAL			213,080	129,220	135,900	95,000	573,200
		Sommaire des fonds							
		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		UNDP Cos (espèces)			25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		Gouvernement (espèces)			16,170	17,248	17,248	16,003	66,668
		Gouvernement (parallèle/en nature)			159,917	159,917	159,917	159,917	639,668
		Total espèces			229,250	146,468	153,148	111,003	639,868
		Total (parallèle/en nature)			159,917	159,917	159,917	159,917	639,668
		Total Ministère de l'Agriculture du Cap-vert			389,167	306,385	313,065	270,920	1,279,536

Budget composante nationale /Gambie

Award ID: 00048225 (GMB10)									
Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project									
Project ID: 00058255 (GMB10)									
Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral.									
Executing Agency: National Environment Agency									
ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	NEA	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2 Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières.	NEA	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		sous-total	GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
Sous-total		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Sommaire des fonds							
		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Gouvernement (parallèle/en nature)			200,000	200,000	200,000	200,000	800,000
		Total espèces			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total (parallèle/en nature)			200,000	200,000	200,000	200,000	800,000
		Total Agence National de l'Environnement de Gambie			388,080	304,220	310,900	270,000	1,273,200

Budget composante nationale /Guinée Bissau

Award ID: 0048226 (GNB10)									
Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project									
Project ID: 00058256 (GNB10)									
Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral									
Executing Agency: PNUD/DEX									
ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	UNDP/DEX	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2 Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	UNDP/DEX	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		sous-total	GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
Sous-total		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Sommaire des fonds							
		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total espèces			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total PNUD/DEX			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200

Budget composante nationale /Mauritanie

Award ID: 00048222 (MRT10)									
Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project									
Project ID: 00058252 (MRT10)									
Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral									
Executing Agency: *Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Département de l'Environnement*									
ACTIVITES	Partie Responsible	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	DE	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2 Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	DE	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
		UNDP	71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
		sous-total	GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
Sous-total		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Sommaire des fonds							
		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Gouvernement			415,000	415,000	415,000	415,000	1,660,000
		NGO/UICN (parallèle/en nature)			204,438	204,438	204,438	204,438	817,750
		Total en espèces			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total (parallèle/en nature)			619,438	619,438	619,438	619,438	2,477,750
		Total Ministère du Développement Rural de Mauritanie			807,518	723,658	730,338	689,438	2,950,950

NOTES SUR LE BUDGET

1. Coût estimé à 400 dollars par jour pour un consultant international qui va appuyer les cinq pays à raison de 20 jours par pays sur quatre ans dans le cadre du résultat I. Les TDRs du consultant international sont en annexe.
2. Coût estimé d'un consultant national en appui au résultat I est de 2000 dollars par mois. TDRs en annexe.
3. Ceci va couvrir les coûts approximatifs de 3 missions d'un consultant international pour un appui technique au résultat I. Estimé au taux de I300 dollars par trois jours de mission par pays (inclus billet d'avion, per diem, etc) Chiffres basés sur les estimations moyennes de la phase préparatoire. Voir TDRs en annexe.
4. Ce montant va appuyer la mise en œuvre d'activités pilotes comme indiqué document approuvé par le conseil du FEM.
5. Publication de matériel produit par les consultants nationaux et internationaux au titre du résultat I pour dissémination au niveau national et international. 8 000 Dollars par pays.
6. Coûts estimés pour un consultant international pour environ I7,5 jours par pays sur quatre ans pour réaliser le résultat 2.TDRs en annexe.
7. Coûts estimés pour atteindre le résultat 2. Détails spécifiés dans le document approuvé par le conseil du FEM.
8. Coûts estimés à 2 000 dollars/mois pour un appui technique à l'atteinte du résultat 2 TDRs du consultant national en annexe.
9. Coûts estimés (400 dollars/J) pour un consultant international pour environ I7,5 jours par pays sur quatre ans pour réaliser le résultat 3. Voir TDRs en annexe et Coût estimé d'un consultant national en appui au résultat 3 est de 2 000 dollars par mois pendant 3 mois d'un consultant national TDRs en annexe.
10. Coûts estimés 2 000 Dollars/mois pour atteindre le résultat 3. Détails spécifiés dans le document approuvé par le conseil du FEM.
11. Coûts estimés pour contribuer à l'atteinte du résultat 3. Détails spécifiés dans le document approuvé par le conseil du FEM.
12. Coûts estimés (400 dollars/Jour) pour un consultant international pour environ 7 jours par pays sur quatre ans pour réaliser le suivi évaluation du projet résultat 3.TDRs du consultant international en annexe.
13. Coûts estimés à 2 000 dollars/mois sur 3 mois pour un appui technique en matière de suivi évaluation .TDRs du consultant national en annexe.
14. Coûts estimés pour la conception d'un site web (y compris coût pour un serveur).
15. Ceci va couvrir les coûts de voyage (I 300 dollars par mission per diem inclus) pour une mission d'un consultant international par an dans chaque pays pendant la durée du projet pour appuyer les pays en matière de suivi évaluation.
16. Ceci va couvrir les frais de gestion d'un consultant international. L'estimation est basée sur I.25 jour par mois passé sur les fonctions de management dans chaque pays durant les 4 ans au taux de 400 dollars/jour.
17. Ceci va couvrir les frais de voyage [I 300 dollars par mission (3 jours) y compris per diem], pour environ une mission par et par pays pendant la durée du projet pour la supervision des activités. NB ; point I6 et I7 représentent 4% des ressources destinées au management du projet.

UNDP GEF

SECTION IV : AUTRES ACCORDS

PARTIE I : LETTRES D'ENGAGEMENT

167. Des lettres d'engagement financier ainsi que le Protocole d'accord avec l'agence d'exécution ont été ajoutés à la page 98 du résumé exécutif.

PARTIE II : PLAN DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES

168. En raison du nombre d'interventions prévues au niveau communautaire dans chacun des cinq pays par le projet ACCC, un large éventail de partenaires a été consulté. Le processus PDF B a comporté une série de consultations dans chacun des pays avec les partenaires (à l'échelle communautaire et stratégique) visant à valider les résultats de l'évaluation initiale de bureau sur le problème du changement climatique et de l'érosion du littoral, ainsi qu'à identifier les activités à mettre en place par le projet[32]. En outre, avant la mise en oeuvre des projets pilotes et de démonstration, des activités ciblées seront entreprises pour sensibiliser les partenaires sur la transformation du littoral et le changement climatique, ainsi que sur les avantages que peuvent tirer les communautés des stratégies visant à faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des régions littorales. Par conséquent, la réussite de la mise en oeuvre des projets pilotes/de démonstration proposés dépend de la participation active de tous les partenaires (communautaires, gouvernementaux, non-gouvernmentaux et privés), et d'un encadrement effectif de la mise en oeuvre et du suivi ultérieur. La participation des partenaires sera assurée par les dispositions consultatives mise en place dans le cadre de ce projet, selon lesquelles chaque partie a des avantages certains à tirer de la mise en oeuvre des stratégies convenues.

169. Ce projet regroupe les principaux partenaires suivants :

- Les communautés des régions littorales qui sont vulnérables aux changements climatiques ;
- Les ministères chargés de la pêche, des affaires maritimes et côtières, de l'infrastructure, de l'environnement et du tourisme ;
- Les centres nationaux et régionaux de recherche maritime et les universités ;
- Les organisations, projets et conventions régionaux : par exemple la Convention et RCU d'Abidjan, Canary Current LME, le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest, le projet PNUE/UNIDO FGE sur le tourisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest (notamment au Sénégal et en Gambie) ; les projets de la Banque africaine de développement, etc. ;
- Les agences donatrices présentes dans la région ;
- Les organisations non gouvernementales impliquées dans les questions marines et côtières dans la région ;
- Les organisations du secteur privé impliquées dans les questions marines et côtières dans la région ;
- Les communautés qui exploitent et vendent les ressources côtières et marines.

170. Plus particulièrement, des coordinateurs UNFCCC ont entamé des discussions stratégiques avec les partenaires à l'échelle nationale et régionale ; ils ont en outre joué un rôle crucial dans la préparation des résultats qui ont contribué à ce projet. Au cours de la phase de mise en oeuvre, le projet prendra les dispositions suivantes pour s'assurer de la participation effective des partenaires :

[32] Autant que possible, ces analyses se sont basées sur le travail permanent des Communications nationales et des auto-évaluations en matière de capacité nationale.

USE ONLY

- Mettre en place des mécanismes de renforcement et de facilitation des consultations avec et entre tous les partenaires locaux et nationaux ;
- Entreprendre des activités visant à sensibiliser les partenaires sur les questions liées à la transformation du littoral et sur l'importance de mettre en oeuvre des mesures pouvant faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des zones côtières ;
- S'assurer de l'adéquation entre les mesures, les stratégies et les directives conçues et les besoins nationaux, et de l'interaction permanente entre les niveaux régional, national et local afin de s'assurer que le comité directeur régional du projet collabore avec les coordinateurs nationaux et les partenaires locaux et
- Privilégier la mise en place d'activités efficaces en matière de développement des capacités à l'échelle régionale, nationale et locale, et faciliter l'échange des expériences et des leçons apprises à tous les niveaux.

171. Le projet a été conçu pour assurer une participation importante des partenaires dans toutes les composantes. Le processus PDF-B a comporté une série de consultations dans chacun des pays avec les partenaires (à l'échelle communautaire et stratégique) visant à valider et à obtenir les informations identifiées lors des analyses initiales de bureau[33].

172. Les principaux partenaires du projet sont les suivants :

- Les communautés des régions littorales qui sont vulnérables aux changements climatiques ;
- Les ministères chargés de la pêche, des affaires maritimes et côtières, de l'infrastructure, de l'environnement et du tourisme ;
- Les centres nationaux et régionaux de recherche maritime et les universités ;
- Les organisations, projets et conventions régionaux : par exemple la Convention et RCU d'Abidjan, Canary Current LME, le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest, le projet PNUE/UNIDO FGE sur le tourisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest (notamment au Sénégal et en Gambie) ; les projets de la Banque africaine de développement, etc. ;
- Les agences donatrices présentes dans la région ;
- Les organisations non gouvernementales impliquées dans les questions marines et côtières dans la région ;
- Les organisations du secteur privé impliquées dans les questions marines et côtières dans la région et
- Les communautés qui exploitent et vendent les ressources côtières et marines.

173. La liste des partenaires particuliers qui ont été rencontrés lors des ateliers nationaux, des consultations sur les sites pilotes et des autres réunions de projet spécifiques à chaque pays est incluse dans le résumé exécutif, Chapitre 2.

174. Afin d'assurer une participation active des partenaires, le projet a prévu de mettre en place des mécanismes de renforcement et de facilitation des consultations avec et entre tous les partenaires locaux et nationaux Ceci se fera par le biais des comités nationaux consultatifs qui seront créés dans chaque pays dans le cadre du dispositif de mise en oeuvre. Le rôle précis des partenaires, tels ceux cités ci-dessus, consistera à :

[33] Autant que possible, ces analyses se sont basées sur le travail permanent des Communications nationales, des toutes premières consultations NAPA et des auto-évaluations en matière de capacité nationale.

UNEP DOI

- Entreprendre des activités visant à sensibiliser les partenaires sur les questions liées à la transformation du littoral et sur l'importance de mettre en oeuvre des mesures pouvant faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des zones côtières ;

- S'assurer de l'adéquation des mesures, stratégies et directives conçues par rapport aux besoins nationaux, et de l'interaction permanente entre les niveaux régional, national et local afin de s'assurer que le comité directeur régional du projet collabore avec les coordinateurs nationaux et les partenaires locaux et
- Privilégier la mise en place d'activités efficaces en matière de développement des capacités à l'échelle régionale, nationale et locale, et faciliter l'échange des expériences et des leçons apprises à tous les niveaux.

USE ONLY

ANNEXE : TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL ESSENTIEL DU PROJET ET DES SOUS-TRAITANTS

A. DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET (DNP)

Fonctions et responsabilités

Le Directeur national du projet (DNP), nommé par le gouvernement, est un représentant de l'Agence nationale d'exécution, en charge de la mise en œuvre du projet. Il sera nommé à la suite d'un recrutement par une commission composée de l'Agence d'exécution, du Ministère en charge des Finances et du PNUD.

Le DNP exerce les fonctions de point focal du projet au nom de l'UNESCO et, en cette qualité, veille à l'efficacité des communications entre le gouvernement et les autres parties prenantes/acteurs concernés. Il contrôle également la progression vers les réalisations et résultats stratégiques attendus dans le cadre du projet. Plus particulièrement, les principales responsabilités du DNP, en étroite collaboration avec le *bureau national du PNUD* et le RPMU, sont les suivantes :

- Se charger du plaidoyer du projet au niveau politique (hauts responsables du parlement, gouvernement, ministères de tutelle, agences gouvernementales et autres institutions du secteur public, société civile, secteur privé et donateurs) pour garantir une contribution et un engagement aux objectifs du projet à l'échelle nationale ;
- Entreprendre des négociations au niveau de l'orientation politique et d'autres activités pour faciliter la mise en œuvre effective et efficace du projet et optimiser ses impacts ;
- Fournir une orientation politique au Bureau national du projet conforme aux politiques nationales, notamment pour la sélection d'une consultance locale, la formation et d'autres services de spécialistes ;
- En concertation avec le *Ministère de l'Economie et des Finances* (MEF) et l'institution désignée à cet effet, il s'assure de l'intégration des allocations financières requises dans le budget national, proportionnellement aux budgets en nature, en liquides ou au titre de la participation aux coûts, ainsi que dans les calendriers de paiement établis ;
- S'assurer que les révisions du document du projet nécessitant l'approbation du Gouvernement sont effectuées via le MEF (en sa qualité d'Autorité de Coordination du Gouvernement), conformément aux procédures établies ;
- Participer à la finalisation du projet, en approuver le budget annuel et les plans de travail trimestriels, dans le cadre de discussions étroites avec le PNUD, en vue d'optimiser l'impact des ressources du projet pour atteindre le niveau de développement global souhaité et les objectifs immédiats fixés dans le document du projet. Il/Elle peut également approuver au quotidien les paiements individuels ;
- Diriger et approuver la révision budgétaire du projet et le rapport d'exécution NEX ;
- Etudier, en collaboration avec le RPMU, les indicateurs de succès et les critères de progression établis par rapport aux réalisations attendues du projet afin de pouvoir évaluer la progression, d'examiner et de soumettre les rapports annuels et trimestriels sur l'état d'avancement du projet ;
- Diriger les séances de suivi régulières avec le PNUD et le RPMU, notamment la réunion du Comité d'évaluation du projet (CEP), les réunions d'évaluation tripartites annuelles et trimestrielles pour mesurer la progression vers les objectifs du projet, ainsi que les commentaires sur les rapports d'étude et d'évaluation du projet ;
- Rendre compte régulièrement des progrès réalisés au Comité de pilotage du projet, en collaboration avec le personnel du RPMU ;
- Evaluer régulièrement les performances du personnel du RPMU, notamment celles du Directeur national du projet, de l'assistant administratif et financier et d'autres membres du personnel et
- Etablir des liens étroits avec d'autres projets/programmes du même secteur financés par le PNUD et l'ONU, d'autres bailleurs, ou encore au niveau national.

B. DIRECTEUR REGIONAL DU PROJET (DRP)

Fonctions

L'UNESCO/COI, en concertation avec le PNUD, recrutera, sur la base de la concurrence, un Directeur régional du projet (DRP) conformément aux procédures normales du PNUD. Le DRP facilitera l'exécution efficace des activités du projet telles que décrites dans la section Résultats 1-3 (voir cadre logique). Il sera responsable de la Cellule de coordination régionale.

Le DRP procédera à la mise sur pied d'un Comité Régional de Pilotage du Projet (CRPP). Il travaillera également en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux du projet et les agences nationales d'exécution et rendra compte de l'état d'avancement du projet. Il garantira une liaison adéquate avec d'autres structures régionales concernées.

Le DRP dirigera le CRPP. Il travaillera en étroite collaboration avec le Bureau national du projet et fournira des rapports périodiques sur l'état d'avancement. Il dirigera et assumera la responsabilité finale des activités du CNP pour la concrétisation des réalisations et, par conséquent, des objectifs du projet. Il s'assurera de la coopération et de l'appui de/des agent(s) d'exécution et de mise en œuvre.

Le DRP aura en charge la gestion de la mise en œuvre du projet au niveau régional, notamment le personnel, les contrats de sous-traitance, la formation, la logistique, l'appui administratif et la production de rapports financiers informant l'Agence de mise en œuvre et d'exécution de tous les facteurs significatifs susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du projet. Les responsabilités spécifiques du DRP seront les suivantes :

1. Mettre sur pied et gérer le bureau du projet, notamment les installations et services du personnel, conformément au plan de travail du projet ;
2. Elaborer et mettre à jour les plans de travail, les soumettre au PNUD-FEM et au PNUD-CO et au PNUD-CO pour approbation et veiller à leur application conformément aux dispositions du document du projet ;
3. Veiller à l'élaboration, à la négociation et à la signature de tous les accords avec les agences de mise en œuvre désignées pour le projet ;
4. Par rapport aux agences externes de mise en œuvre du projet :
    - garantir qu'elles mobilisent et fournissent les ressources conformément à l'accord et au contrat de mise en œuvre et
    - superviser/coordonner leur travail pour parvenir aux réalisations correspondantes du projet ;
5. Agir en tant que représentant principal du projet lors des réunions d'évaluation et des discussions et, par conséquent, se charger de l'élaboration des rapports de révision et d'évaluation tels que le Rapport de portefeuille du projet à soumettre à l'appréciation du PNUD-FEM ;
6. Garantir la mobilisation et l'utilisation opportunes des ressources humaines, des contrats de sous-traitance, et des ressources du projet en termes de formation et d'équipement ; vérifier si ces éléments sont fournis par l'Agence d'exécution elle-même ou par d'autres agences de mise en œuvre :

    - identifier les candidats potentiels, nationaux et internationaux, pour les postes à occuper dans le cadre du projet ;
    - préparer le TDR, en concertation avec l'agent et les sous-traitants en charge de la mise en œuvre ;
    - élaborer des programmes de formation (en concertation avec les agents de mise en œuvre) conçus pour le personnel, mettant particulièrement l'accent sur le développement d'un plan de formation global ;
    - dresser les caractéristiques techniques des équipements requis dans le cadre du projet ; acquérir ces équipements conformément au règles et procédures d'appel d'offre du pays hôte, de l'Agence de mise en oeuvre et du PNUD ;

7. Assumer la responsabilité directe de la gestion du budget du projet au nom de l'AE, pour s'assurer que :
   - les fonds du projet sont rendus disponibles de façon opportune, et sont décaissés de manière appropriée ;
   - les registres comptables et documents annexes sont tenus ;
   - les rapports financiers requis sont élaborés ;
   - les opérations financières sont transparentes et les procédures/règles financières pour les projets NEX appliquées et le projet est prêt pour un audit à tout moment.
8. Exercer un contrôle technique et administratif global du projet, notamment la supervision du personnel national et international affecté au projet ;
9. Rendre compte et tenir régulièrement l'agence d'exécution, le PNUD-FEM et le PNUD-CO informés de l'état d'avancement du projet, ainsi que des problèmes éventuels ;
10. S'assurer de la préparation et de la soumission à temps des rapports nécessaires, notamment les rapports techniques, financiers et ceux sur les bourses de recherche et
11. Effectuer d'autres tâches de coordination pertinentes pour la réussite de la mise en œuvre du projet conformément au document de ce dernier.

Responsabilités relatives à l'exécution et au suivi du projet

Afin de garantir l'exécution efficace des activités du projet, le DRP aura pour mission de :

- Elaborer un projet de Rapport trimestriel à examiner lors de la réunion d'évaluation tripartite trimestrielle (Réunion RPSC) et soumettre une copie de ce rapport au responsable de l'Agence d'exécution désignée, en vue de recueillir des commentaires, au moins 12 semaines avant l'exécution du projet ;
- Procéder à la vérification finale de l'ensemble de l'équipement acheté dans le cadre du projet par le biais d'un inventaire physique, indiquant l'état de chaque pièce d'équipement et son emplacement ; discuter et convenir avec le PNUD et l'agent de mise en œuvre du mode d'affectation de cet équipement ainsi que du suivi de l'échange de correspondances à cet effet entre le PNUD et le/les agents d'exécution du Gouvernement ; entreprendre les actions nécessaires pour mettre en œuvre le mode d'attribution convenu de l'équipement en concertation avec les parties du projet et
- Garantir que toutes les mesures trimestrielles relatives au personnel sont exécutées au moment de boucler le projet.

Le DRP travaillera sous l'autorité de l'agence technique régionale et lui rendra compte. Il est responsable devant le PNUD de la manière dont il s'acquitte des fonctions qui lui sont dévolues. Le DRP s'acquittera de sa mission conformément aux règles et procédures fixées dans le Guide d'utilisateur du PNUD relatives à la programmation des résultats et aux autres principes de gestion de projet notamment, le cas échéant, les clauses des accords signés par les bailleurs au titre de la participations aux coûts. Le DRP agit en tant qu'autorité d'homologation. En cette qualité, il/elle est responsable des actions entreprises dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le DRP peut être tenu personnellement et financièrement responsable des conséquences des actions entreprises en violation des règles et procédures financières en vigueur.

Compétences et expertise

- Connaissance et expérience en matière de projets d'adaptation aux changements climatiques
- Expérience en gestion dans les domaines suivants : Gestion budgétaire, exécution de projets de terrain, aptitude à respecter les délais
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines ;
- Capacité institutionnelle à gérer le projet : Durée, orientation, système de gestion budgétaire, infrastructures, contribution en nature.

Qualifications générales

Formation :	Niveau supérieur (formation universitaire de préférence)
Expérience :	Au moins 10 ans d'expérience en la matière ; Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ; Très grande expérience/ familiarité avec les procédures du PNUD/UNESCO ;
Compétences :	Bonne capacité d'analyse Bonnes compétences en communication et relations humaines Bonne maîtrise de l'informatique
Langue :	Bonne maîtrise de l'anglais et du français ; la connaissance de l'espagnol et du portugais sera un avantage.

C. COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET (CNP)

Fonctions

Au niveau national, chaque pays participant recrutera un Coordonnateur national du projet en concertation avec le bureau national du PNUD et le RPMU et conformément aux règles des modalités NEX et DEX. Le Coordonnateur national du projet (CNP) procédera à la mise sur pied du Comité National de Pilotage (NSC). Le CNP travaillera également en étroite collaboration avec l'Agence Nationale d'exécution et fournira un rapport sur l'état d'avancement du projet. Le CNP garantira une liaison adéquate avec les autres organismes publics concernés.

Le CNP siègera au NSC et prendra part au Comité de Pilotage Régional du Projet. Ce dernier confirmera le CNP en tant que point focal clé des échanges avec la Cellule de coordination du projet. Le CNP travaillera en étroite collaboration avec le RPMU, et fournira des rapports périodiques sur la l'état d'avancement. Le CNP, sous l'autorité du DRP, aura pour mission d'œuvrer pour la concrétisation des réalisations et, par conséquent, des objectifs du projet, d'obtenir la coopération et l'appui des agents d'exécution et de mise en œuvre.

Le CNP aura en charge la gestion de la mise en œuvre du projet, notamment les ressources humaines, les contrats de sous-traitance, la formation, l'équipement, l'appui administratif et la production de rapports financiers informant le DRP de tous les facteurs significatifs susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du projet. Les responsabilités particulières du CNP seront les suivantes :

1. Mettre sur pied et gérer le bureau du projet, notamment les installations et services du personnel, conformément au plan de travail du projet ;

2. Elaborer et mettre à jour les plans de travail, les soumettre au DRP, au PNUD-FEM et au PNUD-CO pour approbation et garantir leur mise en œuvre conformément aux dispositions du document du projet ;

3. Veiller à l'élaboration, à la négociation et à la signature de tous les accords avec les agences de mise en œuvre désignées ;

4. Par rapport aux agences externes de mise en œuvre du projet :

   - garantir qu'elles mobilisent et fournissent les ressources conformément à l'accord et au contrat de mise en œuvre et
   - superviser/coordonner leur travail pour parvenir aux réalisations correspondantes du projet ;

5. Agir en tant que représentant principal du projet lors des réunions d'évaluation et des discussions et, par conséquent, se charger de l'élaboration des rapports de révision et d'évaluation tels que le Rapport de portefeuille du projet (APR) à soumettre à l'appréciation du DRP ;
6. Garantir la mobilisation et l'utilisation opportunes des ressources humaines, des contrats de sous-traitance, et des ressources du projet en termes de formation et d'équipement ; vérifier si ces éléments sont fournis par l'Agence d'exécution elle-même ou par d'autres agences de mise en œuvre :

MISE DDI

- identifier les candidats potentiels, nationaux et internationaux, pour les postes à occuper dans le cadre du projet ;
- préparer le TDR, en concertation avec l'agent et les sous-traitants en charge de la mise en œuvre ;
- élaborer des programmes de formation (en concertation avec les agents de mise en œuvre) conçus pour le personnel, mettant particulièrement l'accent sur le développement d'un plan de formation global et
- dresser les caractéristiques techniques de l'équipement requis dans le cadre du projet ; acquérir cet équipement conformément au règles et procédures d'appel d'offre du Gouvernement et du PNUD ;

7. Assumer la responsabilité directe de la gestion du budget du projet au nom du DRP, pour s'assurer que :

   - les fonds du projet sont rendus disponibles de façon opportune, et sont décaissés de manière appropriée ;
   - les registres comptables et documents annexes sont tenus ;
   - les rapports financiers requis sont élaborés ;
   - les opérations financières sont transparentes et les procédures/règles financières relatives aux projets NEX sont appliquées et
   - le projet est prêt pour un audit à tout moment ;

8. Exercer un contrôle technique et administratif global du projet, notamment la supervision du personnel national et international affecté au projet ;

9. Rendre compte et tenir régulièrement le DRP/Agence d'exécution, le PNUD-FEM et le PNUD-CO informés de l'état d'avancement du projet, ainsi que des problèmes éventuels ;

10. S'assurer de la préparation et de la soumission à temps des rapports nécessaires, notamment les rapports techniques, financiers et ceux sur les bourses de recherche ;

11. Effectuer d'autres tâches de coordination pertinentes pour la réussite de la mise en œuvre du projet conformément au document du projet ;

Responsabilités relatives à l'exécution et au suivi du projet

Afin de garantir l'exécution efficace des activités du projet, le CNP aura pour mission de :

1. Elaborer un projet de Rapport trimestriel à examiner lors de la réunion d'évaluation tripartite trimestrielle (Réunion NPSC) et soumettre une copie de ce rapport au Représentant Résident du PNUD et au responsable de l'Agence d'exécution désignée pour commentaires au moins 12 semaines avant l'exécution du projet ;
2. Procéder à la vérification finale de l'ensemble de l'équipement acheté dans le cadre du projet par le biais d'un inventaire physique, indiquant l'état de chaque pièce d'équipement et son emplacement ; discuter et convenir avec le PNUD et l'agent de mise en œuvre du mode d'affectation de cet équipement ainsi que du suivi de l'échange de correspondances à cet effet entre le PNUD et le/les agents d'exécution du Gouvernement ; entreprendre les actions nécessaires pour mettre en œuvre le mode d'attribution convenu de l'équipement en concertation avec les parties du projet ;
3. Garantir que toutes les mesures de clôture relatives au personnel du projet sont exécutées au moment de boucler ce dernier ;

Le NPC travaillera sous la tutelle générale du Directeur national du projet, envers lequel il sera responsable. Le NPC est responsable envers le PNUD dans sa capacité à assumer les fonctions qui lui sont assignées.

Le NPC s'acquittera de sa mission conformément aux règles et procédures fixées dans le Guide d'utilisateur du PNUD relatif à la programmation des résultats et aux autres principes de gestion de projet notamment, le cas échéant, les clauses des accords signés par les bailleurs au titre de la participations aux coûts. Le NPC agit en tant qu'autorité d'homologation. En cette qualité, il/elle est responsable des actions entreprises dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le NPC peut être tenu personnellement et financièrement responsable des conséquences des actions entreprises en violation des règles et procédures financières en vigueur.

Compétences et expertise

- Connaissance et expérience en matière de projets d'adaptation aux changements climatiques ;
- Expérience en gestion dans les domaines suivants : Gestion budgétaire, exécution de projets de terrain, aptitude à respecter les délais ;
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines et
- Capacité institutionnelle à gérer le projet : Durée, orientation, système de gestion budgétaire, infrastructures, contribution en nature.

Qualifications générales

Formation :	Niveau supérieur (formation universitaire de préférence) ;
Expérience :	Au moins 5 ans d'expérience en la matière ; Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ; Une bonne expérience ou connaissance préalable du PNUD (ou d'autres donateurs) constitue un atout ;
Compétences :	Bonne capacité d'analyse ; Bonnes compétences en communication et relations humaines ; Bonne maîtrise de l'informatique ;
Langue :	Bonne maîtrise de l'anglais et de la langue nationale du pays (Français, portugais, espagnol).

D. ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER REGIONAL/ NATIONAL

Cadre organisationnel

L'Assistant administratif et financier travaillera sous la tutelle directe du gestionnaire national du projet et fournira des conseils sur la mise en oeuvre du projet en ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'organisation des activités de formation et la gestion et les rapports financiers.

Description du poste

L'Assistant administratif et financier sera responsable des tâches suivantes :

- Préparation de toutes les demandes de paiement, tenue des livres financiers et préparation des rapports financiers requis, conformément aux règlements et procédures du NEX ;
- Appui aux processus de recrutement et d'approvisionnement, contrôle du respect de la règlementation et des procédures du PNUD et du gouvernement ;
- Appui à l'organisation d'activités de formation à l'intérieur du pays, mise en pace de dispositifs logistiques ;
- Préparation de dispositifs internes et externes de voyage pour le personnel du projet ;
- Tenue des livres de matériel et autres bases de données utiles au projet ;
- Traduction/interprétation régulière au cours des réunions de projet et esquisse de la correspondance si nécessaire ;
- Responsable de la caisse ;
- Classement des documents du projet ;
- Autres tâches pouvant être requises.

Qualifications générales

Formation :	Diplôme universitaire, des études en affaires et/ou en administration serait souhaitable (finance ou comptabilité) ;
Expérience :	Au moins cinq années d'expérience administrative ;
Compétences :	Bonnes capacités d'organisation ; Compétences en informatique, particulièrement les feuilles de calcul et les bases de données ;
Langues :	Bonne maîtrise de l'anglais et de la langue nationale du pays (Français, portugais, espagnol).

D. CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'APPUI TECHNIQUE (ICT)

L'UNESCO/COI, en consultation avec le PNUD, recrutera, selon les besoins du projet, un ou plusieurs consultants internationaux, conformément au règles du PNUD. Les ICT fourniront un appui technique aux pays afin de faciliter l'exécution des activités nationales telles que définies dans les résultats I-4.
Le consultant fournira aussi un appui technique au RPMU. Il sera basé à son lieu habituel de travail et sera amené à effectuer des missions ponctuelles dans les 5 pays au cours du projet.
Sous la supervision de l'UNESCO/COI, et en proche collaboration avec le Coordinateur régional du projet, il effectuera en particulier les taches suivantes:

Description du poste

1. préparer les documents techniques qui appuieront la mise en oeuvre des résultats définis dans le Prodoc ;
2. participer et fournir un appui technique au Comité régional de pilotage du projet et autres réunions techniques selon les besoins ;
3. fournir des conseils techniques sur la base d'expériences passés sur la mise en oeuvre de mesures de démonstration, et ainsi qu'identifiées dans le document de projet et applicable aux sites pilotes ;
4. préparer des outils et approches méthodologiques, basé sur les meilleures pratiques internationales, en vue de leur utilisation dans les composantes du projet ;
5. guider le suivi et l'évaluation des activités du projet et les approches de réduction de la vulnérabilité afin de mesurer l'amélioration de la capacité d'adaptation ;
6. guider la préparation de produit de la connaissance et contribuer à la circulation des ces produits au niveau national et régional ;
7. fournir un appui technique aux réunions liées aux développements des capacités tel que définit dans le document de projet ;
8. examiner et réviser les apports fournis par les institutions nationales
9. fournir un appui technique au projet selon les besoins et à la demande du coordonnateur régional du projet ;
10. assister à la formulation des leçons apprises dans le cadre du mécanisme d'apprentissage de l'adaptation du PNUD-FEM ;
11. faciliter le transfert des connaissances entre les pays ;
12. préparer des articles et résumés illustrant les succès des études de cas et leçons retenues dans le cadre du projet.

Responsabilité

L'ICT travaillera sous la supervision de l'agence technique régionale et lui fournira des rapports d'activités. L'ICT sera responsable devant le PNUD, l'UNESCO/COI de la façon dont il ou elle rendra ses services.

Compétences et expertise

- Connaissance et expérience technique dans l'adaptation aux changements climatiques et la gestion du littoral ;
- Capacité à examiner, préparer et présenter des outils méthodologiques ;
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines.

Qualifications générales

Formation :	Niveau supérieur (formation universitaire de préférence).
Expérience :	Au moins 10 ans d'expérience en la matière ; Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ; Très grande expérience/familiarité avec les procédures du FEM/PNUD/UNESCO.
Compétences :	Bonne capacité d'analyse ; Bonnes compétences en communication et relations humaines ; Bonne maîtrise de l'informatique.
Langue :	Bonne maîtrise de l'anglais et du français ; la connaissance du portugais sera un avantage.